

**Direc<sup>tion</sup> Générale  
de l'ARI**

261 Avenue Thiers - BP 60003  
33015 Bordeaux Cedex  
**05 56 33 23 90**  
[siege@ari-accompagnement.fr](mailto:siege@ari-accompagnement.fr)

**Association Ari**

Dispositifs ITEP  
Prestataire spécialisé AGEFIPH  
Hôpital de jour  
SAMSAH  
ASAS  
SESSAD  
Groupements de coopération

**ANNEXE COMPTABLE****SOMMAIRE**

<b>I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE .....</b>	<b>2</b>
<b>II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES. ....</b>	<b>3</b>
2.1 - Principes Généraux.....	3
2.2 - Changement de méthode comptable .....	4
<b>III - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF .....</b>	<b>6</b>
3.1 - Immobilisations – Tableau des variations.....	6
3.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles - Mouvements principaux .....	6
3.3 - Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation.....	6
- Approche par composant. ....	6
3.4 - Immobilisations financières.....	10
3.5 - Immobilisations en cours.....	10
3.6 - Actif circulant - classement par échéances. ....	10
3.7 – Disponibilités.....	10
<b>IV - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF. ....</b>	<b>11</b>
4.1 – Fonds associatifs et réserves. ....	11
4.2 - Résultats comptables de l'exercice. ....	11
4.3 - Résultats sous contrôle de tiers financeurs (compte 1150121). ....	11
4.4 - Provisions pour risques et charges (total IV du passif).....	11
4.5 - Passage du résultat comptable au résultat administratif. ....	12
4.6 – Fonds dédiés. ....	13
4.7 - Engagement pris en matière de retraite.....	15
4.8 - Dettes financières. ....	15
4.9 – Provision congés à payer.....	15
<b>V - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT. ....</b>	<b>16</b>
5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires. ....	16
5.2 - Effectifs au 31/12/2020 : 291 salariés.....	16
5.3- Rémunération des dirigeants.....	16
5.4- Engagements donnés et engagements reçus : Cautions, garanties, suretés réelles.....	16
5.5- Honoraires des commissaires aux comptes. ....	16
<b>VI - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES. ....</b>	<b>17</b>
6.1 – Personnel détaché de l'Education Nationale.....	17
6.2 – Mise à disposition gratuite de locaux .....	17
<b>VII - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE. ....</b>	<b>17</b>

## I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

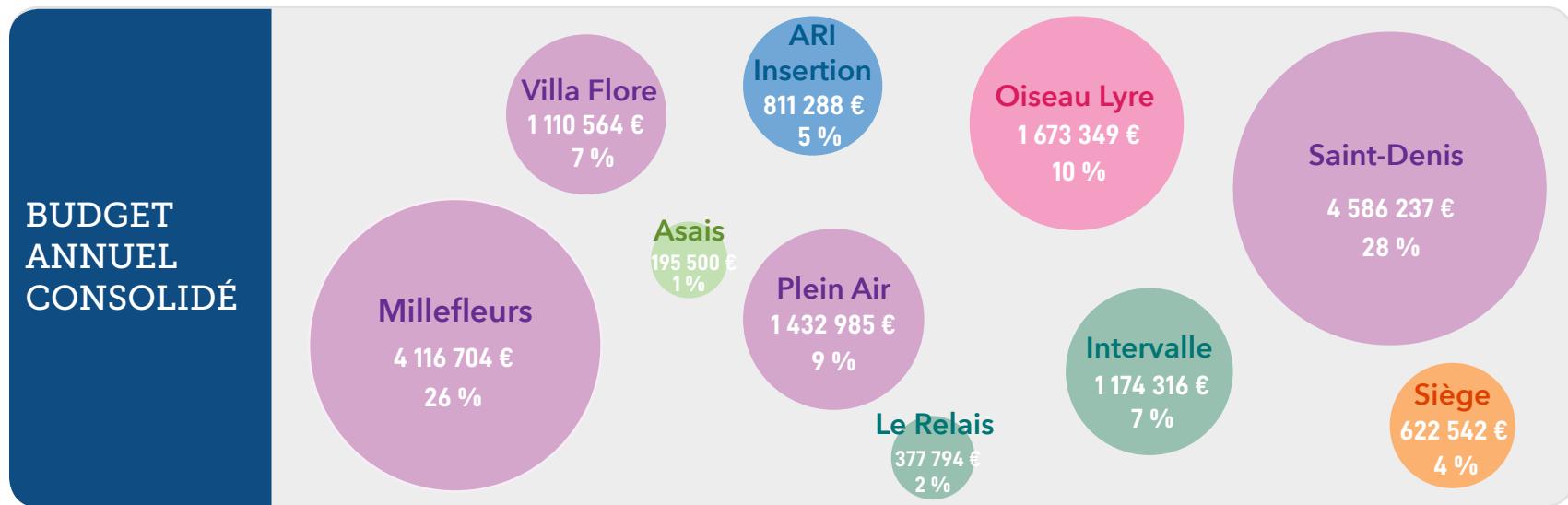
---

# Notre politique associative 2020

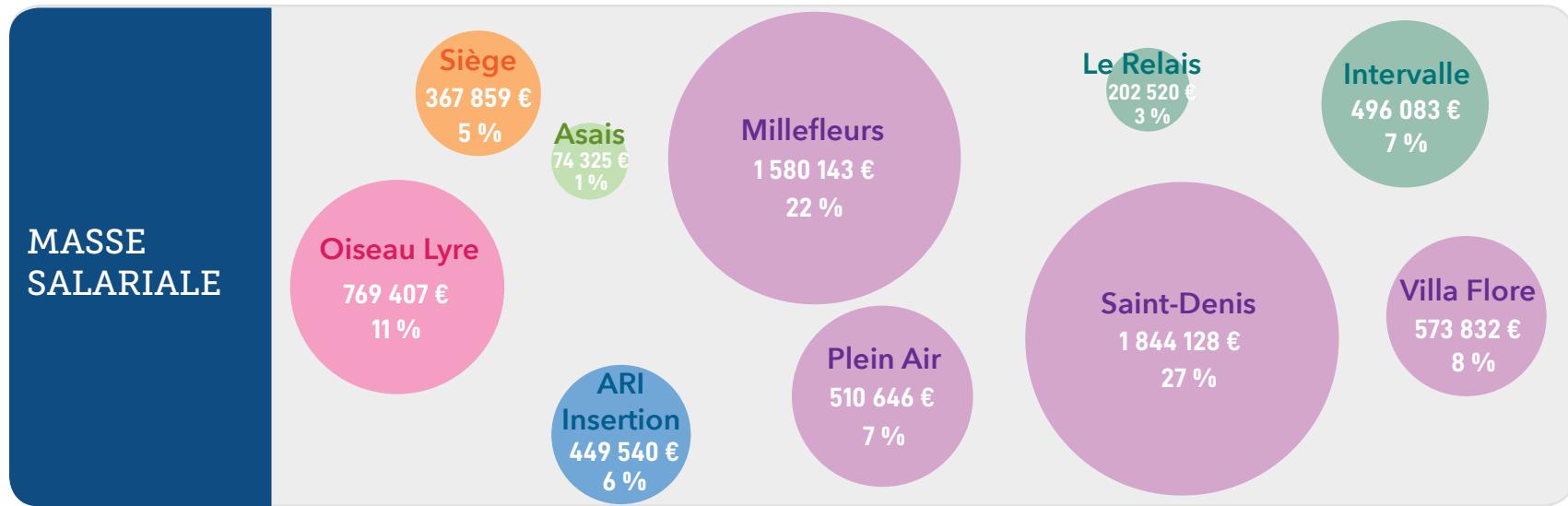


# 2020 EN CHIFFRES

## BUDGET ANNUEL CONSOLIDÉ



## MASSE SALARIALE



## CAPACITE AUTORISÉE FILE ACTIVE

### ARI Insertion

544 personnes accompagnées

14 282 heures opérationnelles

Coût de l'heure 58,35 €

73

personnes logées  
Un Chez-Soi d'Abord

47

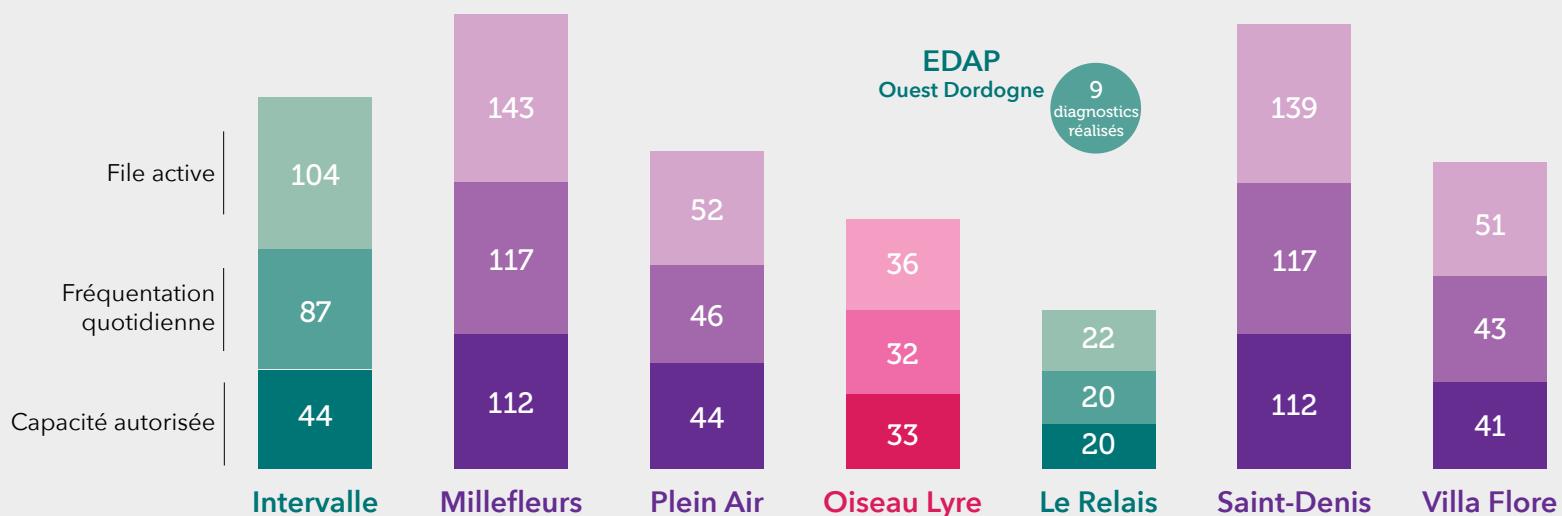
personnes accompagnées  
EMILE

15

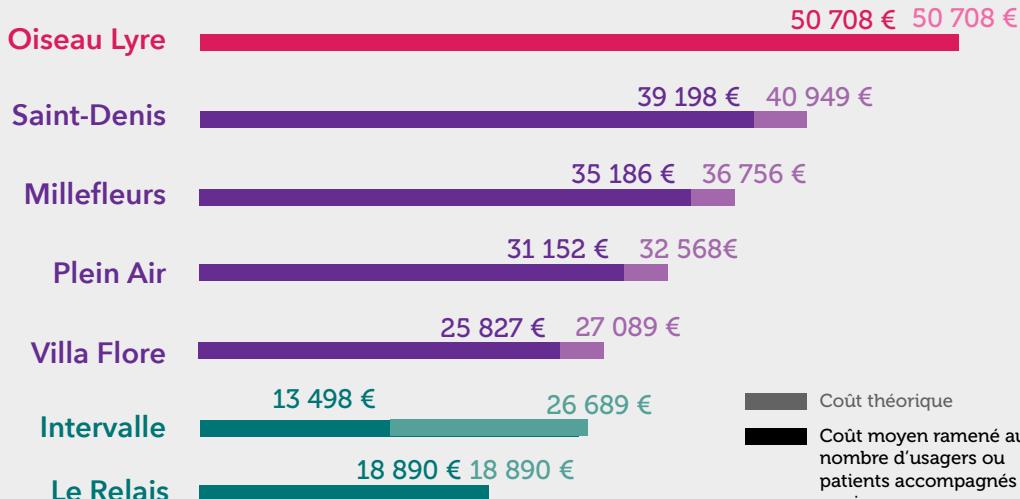
personnes logées  
Résidence Maucoudinat

Bistrot du  
GEM Grain de Café

Asais



## COÛT D'UNE PLACE FINANCIÉE



## FINANCEMENT

### Un Chez-Soi d'Abord

Gestion déléguée au GCSMS  
1 219 802 €

DDCS  
512 960 €

ARS  
706 842 €

**N**e rien s'interdire ! Aérer l'objet associatif et renouveler son élan ! Ne pas l'entraver, le laisser s'assécher dans une zone de confort mainte fois quadrillée ! Saisir résolument toute opportunité de diversifier compétences et partenaires d'intervention ! Oser l'inclusion avec tous, partout, toujours ! Risquer l'inconnu ! Dompter les incertitudes ! Et, finalement, en sortir plus forts, collectivement !

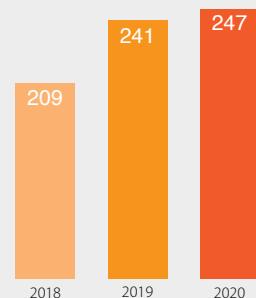
Les modifications successives des statuts associatifs, l'imprévisibilité sanitaire et sociale ambiante qui pondère la détermination la plus farouche, l'inconnu en matière de gouvernance et dirigeance associatives pour les années à venir, les préventions manifestées par les représentants du personnel quant

au devenir d'un ensemble associatif en risque d'hypertrophie... Comment conjurer la vie qui va et l'attrait pour l'inexploré ? Comment rassurer les craintes, légitimes, insuffler la confiance, accepter d'enrichir le familier en s'aventurant à la rencontre d'autres histoires, d'autres expériences, d'autres besoins ? Et ne pas se perdre en chemin.

Longtemps sous-jacentes, ces questions viennent en surface à la faveur des bouleversements qui auront jalonné 2020. Le projet associatif 2015-2020 en avait décidé ainsi : pour les cinq années durant lesquelles il courrait « *l'ARI [devait] rester une association à taille humaine !* ». Désormais, le principe du « *Small is beautiful* », censé garantir une proximité doit-il être rediscuté ? Ne fait-il pas cou-

## Repères

Nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP)



**291**

Salariés

(210 femmes et 81 hommes)

**POURSUIVRE  
NOTRE OUVERTURE EN  
ÉLARGISSANT NOTRE OBJET  
ASSOCIATIF**



rir un risque à l'association en termes de force de frappe à l'échelle du territoire départemental ?

ASAIS en 2012 puis, en 2019, l'ITEP Plein Air d'Andernos et le service expérimental du Relais de Gardonne sont, successivement, venus enrichir l'ensemble associatif. Après les personnes anciennement à la rue et porteuses de troubles de santé mentale sévères, l'objet initial de l'association s'est finalement étendu aux Troubles du Neuro-Développement, après la brèche ouverte par les Troubles du Spectre de l'Autisme. Ouvrir l'association, c'est aussi renforcer sa plus-value sociale !

Depuis février 2020, un rapprochement s'était initié avec le Club de Prévention Spécialisée de Bègles, géré par l'APSB. Suite à la rencontre avec son Conseil d'Administration en octobre dernier, l'autorisation dont il bénéficie ne sera finalement pas transférée à l'ARI. Il s'en trouvera pour se réjouir qu'elle ne se soit pas éloignée de son « *cœur de cible* » ; à l'inverse, d'autres membres de l'association regretteront les ressources qu'aurait offertes une plus grande proximité avec des professionnels qui, comme nombre de ceux de l'ARI, réalisent un travail de proximité avec des jeunes dont la marginalisation et l'isolement social font craindre les ruptures de parcours souvent préjudiciables.

**“ Ouvrir l'association, c'est renforcer sa plus-value sociale ! ”**



Quelle suite donner aux prochaines sollicitations ? Sans grossir le trait, le dilemme se pose en des termes clairs : se camper sur un objet associatif cloisonné et risquer de se voir happés, un jour, par les colosses du secteur / grossir en investissant d'autres terrains nous permettant de nous mesurer à eux, toujours au bénéfice des personnes accompagnées ? ■

# FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF : LA NÉGOCIATION, UN APPRENTISSAGE CULTUREL FÉDÉRANT AUTOUR DU PROJET

Pour que la démocratie soit davantage qu'une valeur inscrite au frontispice d'un projet associatif désincarné, il est essentiel de la faire vivre, dans les plus petits interstices du quotidien.

La négociation continue en est vraisemblablement l'instrument le plus abouti, et, à l'ARI, elle est en usage dans de nombreux espaces. Il n'en est pas un où les finalités, notamment sociales, que l'association se donne ne sont pas discutées, croisées, débattues : des rencontres mensuelles entre membres du Bureau aux Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) avec les représentants syndicaux, des Conseils de Direction aux réunions du Comité Social et Economique (CSE), des séances Lois Auroux aux discussions avec les associations d'usagers ou de leurs représentants, l'idée d'une gouvernance coopérative, issue de ces négociations continues, s'impose partout !

Si l'exercice consistant à s'assurer de la visibilité de toutes les parties prenantes

et de la prise en compte de leurs intérêts, collectifs ou particuliers, n'est pas toujours des plus aisés, il demeure un impératif dont il est exclu de s'affranchir. L'apparition de nouveaux acteurs est perçue comme une chance : celle de rééquilibrer la gouvernance associative et d'y partager savoirs et pouvoirs, toujours en faveur des personnes accompagnées.



## Repères

3

Conseils d'Administration  
dont 2 en visioconférence

2

Assemblées Générales  
en visioconférence

10

Réunions de Bureau

11

Conseils de direction

954

heures de CSE

Au cours de l'année 2020, dans le cadre d'échanges réguliers et soutenus avec les représentants des salariés, trois dispositions, partiellement liées à la situation sanitaire, ont illustré la codétermination que l'association s'attache à promouvoir.

Outre la campagne antigrippale (achat des doses et vaccination gratuite sur le lieu de travail grâce à l'intervention de médecins généralistes salariés par l'association), l'accord d'entreprise instaurant la prise en charge financière, par l'employeur et pour cinq ans, de la cotisation-socle du régime complémentaire de frais de santé collectif et obligatoire, participe de l'amélioration de l'accès de tous les salariés à cette garantie.

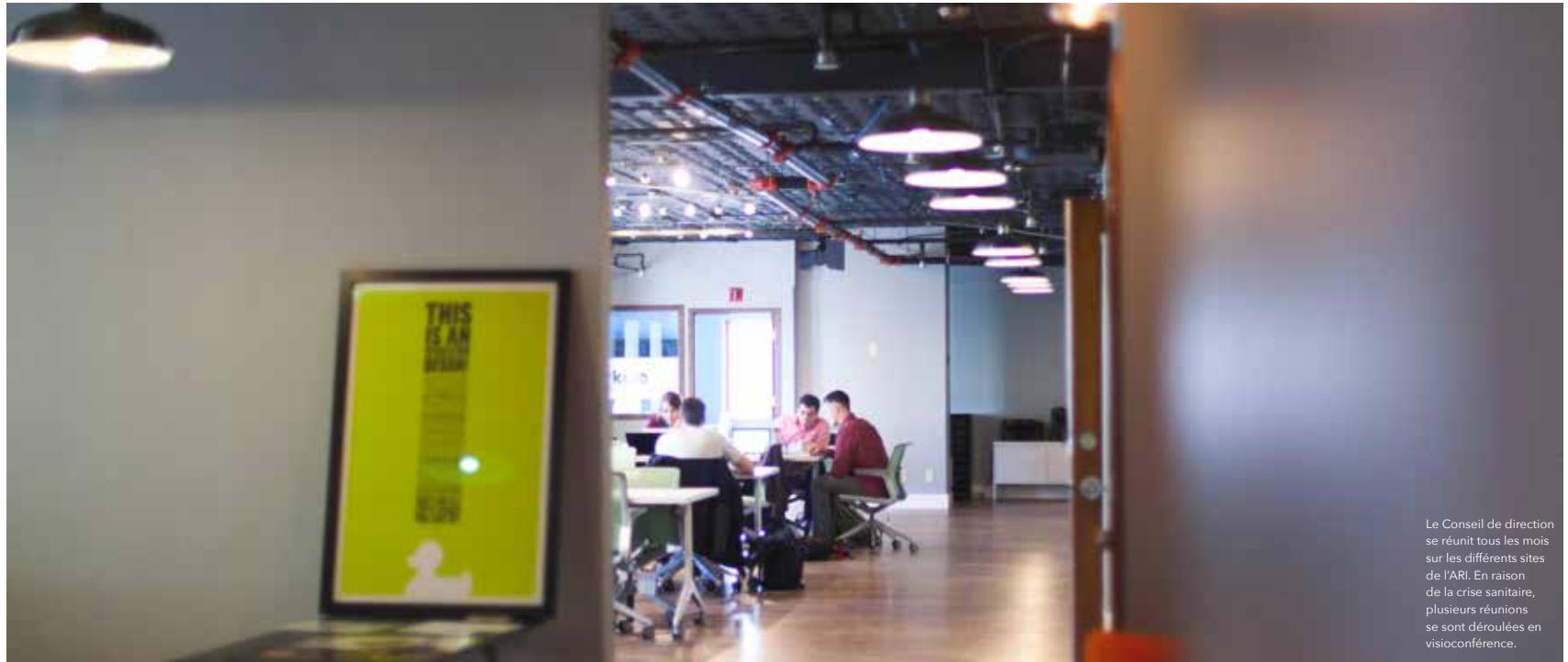
Conjointement à cet accord visant à limiter l'impact du désengagement croissant du régime obligatoire de la sécurité sociale sur le recours aux soins des professionnels de l'ARI, les modalités de versement de la « Prime COVID » ont également suscité des débats. Venant reconnaître le maintien de l'engagement des professionnels auprès des usagers et les accompagnements innovants dont ils ont été à l'origine en cette période de pandémie, fallait-il qu'elle soit allouée uniformément ou sous conditions ?

En matière d'étendue du financement de la cotisation-socle comme de critères d'attribution de la « Prime COVID », l'égalité l'a souvent disputé à l'équité, à l'occasion d'échanges témoignant de la modernisation de nos relations sociales : les salariés bénéficiant de rémunérations medianes peuvent-il légitimement, eux aussi, profiter de ces avancées

sociales ? Ces dernières doivent-elles être exclusivement réservées aux professionnels dont les salaires sont les plus modestes, ou faut-il parvenir à une modulation entre ces deux visions ? Et selon quels seuils ? Par ailleurs, comment le financement attribué par les autorités au titre de la « Prime COVID » peut-il être réparti ? Doit-il être alloué de manière indifférenciée à tous les établissements et services de l'association ? Ou son montant doit-il être modulé en fonction de leurs caractéristiques réglementaires ? Dès lors que l'implication de tous les salariés durant cette période a été établie, il a été convenu d'attribuer cette prime selon les mêmes règles. On le voit, c'est bien la question de l'universalité de la politique sociale de l'ARI qui se voit posée et, au-delà, celle des termes de son contrat associatif. Et c'est bien parce que les principes présidant à ces « oppositions » sont également légitimes qu'il faut les discuter collégialement et, ainsi, renforcer le pouvoir fédérateur de notre projet commun ! ■

“ c'est bien la question de l'universalité de la politique sociale de l'ARI qui se voit posée...”





Le Conseil de direction se réunit tous les mois sur les différents sites de l'ARI. En raison de la crise sanitaire, plusieurs réunions se sont déroulées en visioconférence.

# CONSEILS DE DIRECTION : UN LIEU D'ÉLABORATION ET DE RENFORCEMENT DE LA CULTURE ASSOCIATIVE

Comme le projet associatif s'enrichit en continu de l'arrivée de nouveaux partenaires (usagers, représentants d'usagers, médiateurs de santé pairs, gemmeurs, etc.), la culture associative profite de toutes les manières alternatives d'envisager les accompagnements, leur conception, leur suivi, leur évaluation et leur adaptation systématique aux évolutions qu'ont à connaître les personnes.

Ces alternatives peuvent être à l'œuvre dans d'autres associations, valorisées

par les pouvoirs publics ou émaner de collègues ayant récemment intégré l'ARI. Le Conseil de Direction, animé par la direction générale, est l'instance charnière au sein de laquelle, après examen collégial, les changements s'incorporent et se potentialisent. Ils sont principalement insufflés et mis en débat par la direction générale et se concrétisent, sur le terrain, avec l'aide des fonctions-support, c'est-à-dire par l'intervention des conseillers techniques et chargée de mission.



Toutefois, on aurait tort de penser qu'ils s'y limitent. Leur plus-value sociale validée, ces autres manières de « faire avec » ou de considérer l'usager et son parcours se diffusent auprès des équipes grâce aux cadres dirigeants. Et c'est ainsi que l'on assiste à un nombre croissant d'immersions de professionnels dans d'autres services ARI, au sein d'Equipes Mobiles Ressources, permettant une collaboration directe avec le secteur de la pédopsychiatrie, de l'Education Nationale, de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc. Les formations communes, concues par les participants au Conseil de Direction, renforcent également cette appartenance associative, tout en laissant aux représentants de chacune de ses entités la possibilité de conserver et d'exprimer les spécificités auxquelles ils tiennent. Car communauté d'idées n'a jamais signifié uniformité de leur mise en œuvre ! Cette année, et contre toute attente, la COVID-19 a renforcé les mutualisations et solidarités existant avant elle entre les composantes associatives : dès les premiers signes de la pandémie, les encadrements ont travaillé de conserve avec la direction générale et les conseillers techniques à l'instauration d'organisations efficientes garantissant le maintien de liens étroits avec les usagers, et particulièrement les plus fragiles.

Durant les vacances d'été, les DITEP associatifs sont allés au-delà de la seule continuité de service attendue par leur tutelle en inaugurant une solution de répit inédite pour les jeunes et leurs familles : l'Escale estivale. Au sein du DITEP Plein Air d'Arcachon, sur indication des équipes interdisci-

plinaires ou en « urgence » (pour répondre à une situation familiale ou institutionnelle tendue), un groupe de professionnels volontaires (cadre, coordinateur, personnel éducatif, psychologue) accueillait et encadrait, pour un à cinq jours, les jeunes pour lesquels cette pause estivale et les activités balnéaires proposées devaient permettre une rupture avec un quotidien solitaire et souvent désœuvré. Envisagée de longue date par l'association mais jamais concrétisée jusqu'alors, cette initiative a fait l'objet d'une évaluation très positive de la part de ses jeunes bénéficiaires et des professionnels qui l'ont animée. Si quelques aménagements, à la marge, devront encore y être apportés,

**" contre toute attente, la COVID-19 a renforcé les mutualisations et solidarités existant avant elle entre les composantes associatives..."**

## R e p è r e s

**4 018**  
heures de formation

**159**  
professionnels ont suivi  
une action de formation

**1 776**  
heures de formations  
diplomantes ou certifiantes

**14**  
formations intra-associatives

tés, sa mise en place, même précipitée par la pandémie et le besoin de répit qu'avait renforcé le confinement, s'est avérée répondre à un réel besoin et sera reconduite à minima chaque été. Quand bien même il fédère des professionnels porteurs de logiques d'action différentes, constituant, pour faire image, une galaxie de pensées, le Conseil de Direction, sur la base de lignes-force, parvient à fonder un consensus garant de l'identité et de la culture associatives, de leur respect et de leur partage. ■

Le projet associatif se réalise au quotidien par l'envie des acteurs ; il se mène avec des outils de collaboration. Les enjeux sont clairs : l'e-administration à l'horizon 2022 ; une activité plus mobile ; la sécurité et la protection des données au cœur du débat ; la continuité des projets en temps de crise sanitaire, etc. Pour y répondre, nous avons lancé, en 2020, une dynamique de mise à niveau dans trois secteurs clefs de notre système d'information : le service mail, la session virtualisée et le dossier numérisé de l'usager.

Nous avons débuté l'année par la refonte du pilier de notre communication : la messagerie professionnelle. Élément central sur lequel s'articulent tous les autres, le service mail s'est doté de nouveaux applicatifs pour la collaboration qui très vite, face à un premier confinement, furent indispensables pour œuvrer à la continuité de notre activité. La chaîne d'applications concourt à

soutenir les synergies coopératives et à faciliter les communications qu'elles soient écrites, vocales ou en visioconférence.

Parallèlement, nous avons mené une migration de l'environnement de travail numérique vers une solution d'hébergement de dernière génération répondant aux attentes en matière de sécurité et de protection des données. Cet espace de travail permet à chaque utilisateur de bénéficier d'applications à jour, de faciliter l'échange sécurisé de documents, d'accéder à son environnement quel que soit son lieu d'exercice.

Le dossier numérisé est au cœur de notre attention depuis plusieurs années. Propriétaire du code informatique, nous avons enrichi, en collaboration étroite avec les développeurs, soutenus par l'ARS, son périmètre d'intervention. D'abord axée sur les DITEP, aujourd'hui, grâce à de nombreuses adaptations successives, sa structure polymorphe per-

## Repères

**340**

messageries professionnelles.

**286**

accès au dossier numérisé.

**187**

environnements de travail virtualisés.

**6**

partenaires numériques :  
EIG, Scriba, Adista, Primobox,  
Microsoft, Yooz.

**15**

sites mis en réseau.

# LE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES D'INFORMATION COOPÉRATIFS, OU COMMENT ENRICHIR LES ÉCHANGES ENTRE PARTIES PRENANTES

met aux services Intervalle, Handamos! et prochainement ARI Insertion d'en faire un outil central de leur activité en matière de stockage sécurisé, de transmission et de suivi. En outre, placées au centre de nos dispositifs, les personnes accompagnées bénéficient désormais d'un espace dédié d'informations et de ressources sur leur accompagnement, accessible depuis la rentrée 2020, via un portail Web.

Un accent fût porté cette année sur la sécurité du système d'information. En premier lieu, les accès aux services ont été renforcés par la mise en place d'une double authentification et le développement d'une politique robuste en matière de gestion de mot de passe. Sensibilisations, informations, formations accompagnent celle-ci car, en matière de sécurité, nous avons conscience que notre expérience commune est indispensable pour protéger l'autre.

Le développement de moyens de communications en interne, avec les bénéficiaires, entre les collaborateurs et dans l'espace public a fait l'objet d'une attention. Une bibliothèque partagée regroupant des documents internes à la vie associative est à disposition désormais de l'ensemble des acteurs. Un service de mailing peut s'activer rapidement pour répondre aux besoins d'information, de partage des richesses, ou simplement convoquer aux instances statutaires.

La dématérialisation est un enjeu pour notre secteur et l'ARI se montre proactive dans plusieurs domaines. Dès janvier 2020, les salariés ont bénéficié d'un espace dédié dans lequel est téléver-



sé chaque mois le bulletin de salaire dématérialisé. Les contrats de travail sont aujourd'hui signés électroniquement. L'enregistrement des factures est numérique et incrémenté au fil de l'eau notre comptabilité. Enfin, sur le dernier trimestre, nous avons collaboré avec notre partenaire EIG, pour tester le portail salarié permettant à chaque personne de l'ARI de renseigner ses informations en matière de récupération et de congés. Ces domaines de dématérialisation ont pour objectif de décharger les professionnels administratifs des tâches répétitives tout en favorisant la transmission et l'actualisation des informations. Ils s'inscrivent, en outre, dans une démarche écologique.

En constante évolution, le système d'information est un outil au service de notre activité que nous adaptons pour répondre aux nouveaux besoins et aux enjeux de demain. ■



**" La dématérialisation est un enjeu pour notre secteur et l'ARI se montre proactive..."**

D epuis le début du second semestre 2020, le quotidien associatif a été sensiblement rythmé par la réalisation des travaux préparatoires à la signature du deuxième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) médico-social : bilan du précédent Contrat 2015-2020, détermination des objectifs stratégique et opérationnels associatifs pour les cinq ans à venir, renseignement du dossier de renouvellement des frais de siège... et fourniture des différents diagnostics à cinq ans (projets, qualité, financiers, en matière de ressources humaines, de système d'information, de suivi du bâti) qui serviront de base de discussion lors des échanges préalables entre cosignataires.

Ce deuxième Contrat médico-social présente deux particularités : en premier lieu, il est tripartite. Suite à l'introduction du SAMS AH Intervalle dans l'éventail des établissements et services médico-sociaux ARI placés sous CPOM, le Conseil Départemental de la Gironde est, avec la traditionnelle Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, notre nouvel interlocuteur. En second lieu, le CPOM 2021-2025 est régional puisque, avec « Le Relais » de Gardonne, et son passage attendu en SESSAD TSA, nous ne négocions plus avec la seule Délégation Départementale de la Gironde, mais également avec celle de la Dordogne.

Si ces deux nouveautés n'ont que peu d'impact sur l'avancée des travaux pré-

paratoires, il en va différemment de la pandémie dont la gestion mobilise nos interlocuteurs et relèguent à un second plan la signature du contrat et les étapes qui y préparent. Ainsi, alors que nous espérions une entrée dans le deuxième CPOM qui serait concomitante de celle dans la nouvelle année, devrons-nous, dans le meilleur des cas, tabler sur un report nous entraînant au deuxième trimestre 2021.

Dans l'absolu, ce renvoi n'aurait pas d'incidences sur la bonne marche des établissements et services médico-sociaux et sur la poursuite des projets de l'association, ceux-ci étant engagés à moyens constants. Il n'y aurait guère que pour « Le Relais », au regard du rebasage que sa nouvelle autorisation nécessiterait, que ce délai s'avérerait préjudiciable.



Photographies réalisées dans le cadre d'un atelier du GEM Grain de Café en partenariat avec Le Labo Photo

## PROJET ASSOCIATIF ET CPOM D'INCRÉMENTATION DE RÉPONSE



L'impact d'un report de la signature du CPOM serait, en termes d'acquisition d'un terrain et de lancement de la construction de la nouvelle infrastructure, relativement indolore puisque, là aussi, ces acquisitions seront en grande partie financées par les excédents réalisés par les autres ESMS associatifs.

Ces travaux pré-CPOM, s'ils sont chronophages, restent toutefois très intéressants à plus d'un titre.

Tout d'abord, ils permettent un retour sur les engagements pris et leur degré d'atteinte à l'issue des cinq ans durant lesquels courait le précédent Contrat. Sur cette question, le bilan quinquennal produit pour la Délégation Départementale de l'ARS N-A met clairement en évidence un respect poussé des termes du Contrat, alors principalement diri-



**" le bilan quinquennal produit pour la Délégation Départementale de l'ARS N-A met clairement en évidence un respect poussé des termes du Contrat..."**

gés vers l'inclusion sociale des jeunes accompagnés. Les Rapports d'Activité annuels successifs rendaient d'ailleurs compte de l'obtention de ces résultats concrets sur toutes ses dimensions.

Ensuite, la détermination de nouveaux objectifs engage à s'inscrire dans une continuité et, en partant des réussites obtenues, à tenter d'élargir la gamme des actions dont la finalité est le bien-être des usagers. Ce deuxième Contrat aura comme maître-mot la question de la prévention et de ses différents niveaux : 10 fiches-action opérationnalisent les engagements associatifs en la matière. Si nous mentionnons supra un processus d'incrémation, c'est qu'en réalisant ces travaux préalables, nous avons à cœur de placer nos objectifs dans une dynamique vertueuse s'inscrivant en continuité de celle amorcée en 2015. Aucune rupture n'intervient entre un CPOM et l'autre ; leurs termes se répondent dialectiquement et les clauses fixées au second découlent des enseignements issus du premier.

Enfin, les travaux préalables confirment l'utilité de l'engagement en CPOM du point de vue de l'association gestionnaire. Les réaliser permet de questionner tous les domaines de la gouvernance et de la dirigeance associatives. Ce faisant, ils réactivent et revivifient les projets et donnent un nouveau souffle à ceux qui, au quotidien, sont chargés de les mettre en œuvre. ■

## S : UNE DYNAMIQUE VERTUEUSE S AUX BESOINS DES PERSONNES.

# PRATIQUES PROFESSIONNELLES : LES METTRE EN RÉFLEXION ; ANTICIPER LES DEMANDES SOCIALES, LES RECOMMANDATIONS ET LE TYPE DE COMPÉTENCES À MOBILISER.

La prévention, posée comme notion-boussole du CPOM ARI 2021-2025, recouvre plusieurs registres d'application.

En tout premier lieu, bien entendu, celui des accompagnements prodigues aux usagers et, dans certains cas, à leurs familles. A ce titre, l'engagement de professionnels des établissements et services associatifs au sein d'Equipes Mobiles pédopsychiatriques, au cœur de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) en direction d'enfants de moins de sept ans pour lesquels il existe une suspicion de Troubles du Neuro-Développement (TND) ou même du dispositif « l'Embellie », porté par le DITEP Saint-Denis, participe de cette mesure. Il s'agit par tous moyens d'éviter que les difficultés qu'ont à connaître les jeunes ne se déclarent, ne s'amplifient voire ne s'enkystent, selon la phase de déclaration des troubles dans laquelle ils se trouvent.

Le deuxième registre sur lequel se déploie la notion de prévention est celui émanant du constat d'une inégalité géographique d'accès aux ressources médico-sociales. C'est à sa réduction qu'ambitionne de répondre la proposition de création d'une Equipe Mobile Ressources (EMR) Handicap psychique portée par le SAMSAH Intervalle. Le territoire de déploiement du Sud Gironde a été retenu en raison de la faiblesse des opportunités offertes aux personnes, comme aux professionnels des services à domicile qui les secondent au quotidien. Ici, l'idée de prévention implique, grâce à l'appui des professionnels experts de l'EMR, d'armer ces intervenants pour différer, voire éviter, une hospitalisation ou un départ des usagers de leur domicile.

Pour que des résultats probants et durables soient obtenus grâce à ces actions préventives, encore faut-il que les professionnels de l'association soient

## Repères

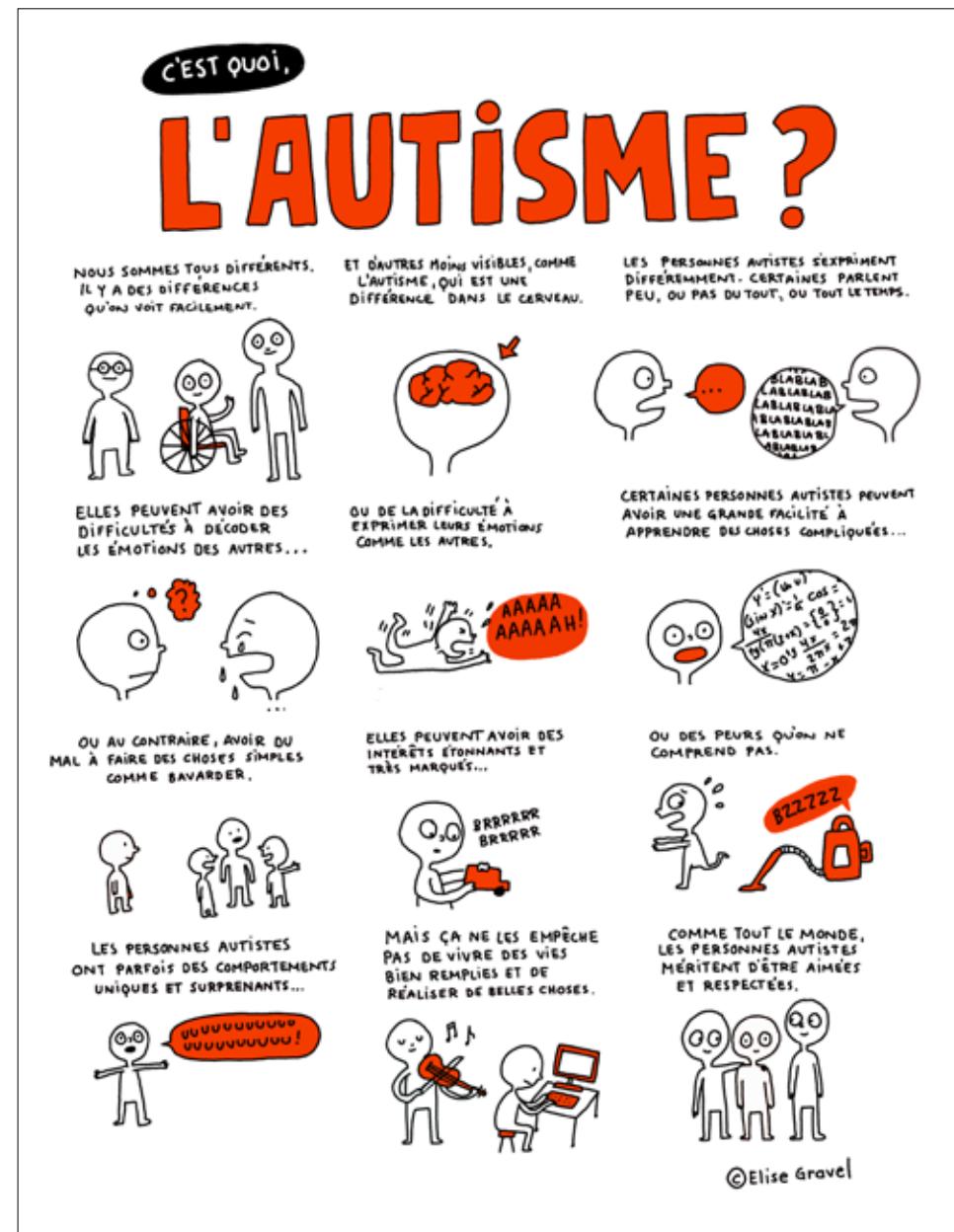


L'évolution des pratiques professionnelles en exemples : une séance de médiation animale à l'Oiseau Lyre, la certification Handéo et l'intervention des familles dans la formation.

formés à la prise en charge de ces « nouveaux » troubles et aux outils pour les diagnostiquer et les évaluer. A cet effet, le Plan de Développement des Compétences 2020 a comporté de nombreuses actions en lien avec les Troubles du Neuro-Développement, et particulièrement les Troubles du Spectre de l'Autisme. Si un nombre important d'entre elles ont été annulées en raison de la crise de la COVID-19, leur report est prévu pour l'année à venir. Ces actions seront complétées par des programmes consacrés aux nouvelles modalités d'exercice qu'induit, par exemple, la participation à une Équipe Mobile Ressource, qui suppose un lien étroit et collaboratif avec des professionnels appartenant à d'autres secteurs d'intervention (sanitaire, social, judiciaire, etc.). Les principes du rétablissement et le nouveau rapport à l'usager qu'ils supposent feront aussi l'objet de sensibilisations et d'approfondissement, la survenue de la pandémie ayant largement démontré l'exigence d'individualiser les accompagnements et d'y laisser une place prééminente aux souhaits de la personne.

Qu'il soit question d'autisme, de recours aux diagnostics et évaluations fonctionnelles, de développement adaptatif, de réadaptation psycho-sociale, de représentation d'un usager libre de prendre toutes les décisions qui le concernent et, partant, d'orienter son accompagnement, à l'ARI comme ailleurs, les positions des acteurs associatifs ne sont pas unanimes. Si les échanges restent à fleurets mouchetés, tout l'art de la di-

rigence associative consiste à mêler méthode de la concertation et nécessité de rappeler et maintenir le cap pour éviter tout décrochage vis-à-vis des objectifs soutenant les politiques publiques. ■



Elise Gravel, auteure Canadienne, réalise des illustrations déconstruisant les représentations. Elle nous a autorisés à publier cette bande dessinée dans ce rapport moral et de gestion.

# Focus sur l'activité

## ARI INSERTION

### Cellule de soutien psychologique

**D**édiée à ses bénéficiaires, l'idée était de répondre de manière adaptée et soutenante aux effets dommageables de l'épidémie et de la mise en quarantaine : mettre en place un dispositif de soutien psychologique en complément des autres déjà existants en proposant un accompagnement téléphonique à l'ensemble des bénéficiaires.

Le service ARI Insertion a été sollicité pour assurer cette prestation sur les départements du 33, 40, 47 et 64, tandis que le groupe FEL a couvert la partie nord-est de la Nouvelle Aquitaine (mandatant notre équipe de la Dordogne, ainsi que celle des Papillons Blancs pour assurer les permanences), et notre homologue a pris en charge les demandes des départements nord-ouest de la région. Cette prestation exceptionnelle, prévue pour une durée de 8 semaines s'adressait à toute personne en situation de handicap (demandeurs d'emploi, salariés, stagiaires de la formation, proches et aidants et qui ne sont pas nécessairement accompagnés par un opérateur du SPE, du SST...) et ce, quelle qu'en soit sa nature – en dehors de ceux porteurs de handicap auditif pour lesquels nous ne disposions pas des appareillages pour accompagner. Dès le début du confinement, l'activité du service s'est réorganisée et s'est adaptée au fil de l'eau afin d'assurer la continuité des accompagnements : le soutien téléphonique ou en visio a rapidement été proposé à nos usagers. Entre les entretiens à visée d'évaluation, d'élaboration de projet et ceux nécessitant d'apporter le soutien attendu, les emplois du temps de chacun laissaient peu de place à d'autres interventions. Nos anticipations ouvraient sur des perspectives et leurs contraires, il était dif-



ficle d'avoir une idée de la volumétrie des appels et nous avons prévu le renfort de la direction en cas de débordement. Initialement, les plannings ont été élaborés au regard de la file active de chacun et des demandes en attente d'être traitées dans le cadre du dispositif PAS.

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés et week-end), dès le 4 mai 2020, les permanences téléphoniques ont été assurées sur chaque département du sud de la Nouvelle Aquitaine et ce, pour une durée de 8 semaines. Les appels (leur objet, durée...) étaient renseignés sur un tableau de bord que nous transmettions chaque semaine aux chargés de mission de l'AGEFIPH (des trois zones de la région) en vue de faire le point hebdomadaire sur la cellule de soutien psychologique. Si les sollicitations ont été faibles dans le cadre de ce dispositif, elles ont été plus nombreuses dans le cadre du dispositif des PAS, nécessitant une réflexion autour d'accompagnements en cours de confinement et d'échanges avec les prescripteurs lorsque ces derniers étaient confrontés à la souffrance de leurs usagers et ne savaient comment les accompagner. Nous avons émis l'hypothèse qu'au milieu de cette constellation de cellules d'écoute d'urgence, le service ARI Insertion est bien repéré en tant que prestataire spécialisé et pour son expertise de l'accompagnement du handicap psychique. ■

## Rétablissement, changer de statut pour s'éprouver citoyen.

L'arrivée au mois de mai 2020 d'une infirmière du Centre Hospitalier Charles Perrens et celle prochaine d'un éducateur du CEID (février 2021) témoigne de la volonté des acteurs à l'initiative de l'EMILE de construire des réponses à partir des compétences existantes au sein du territoire en dépassant les cloisonnements historiques des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaire.

« Infirmière au CHCP depuis 2009, j'avais pu appréhender cette approche au sein de l'EPIC (Equipe psychiatrique d'intervention et de crise) notamment dans le lien avec les services sociaux. La différence significative avec l'Equipe Mobile Inclusive Logement Emploi (EMILE) réside dans l'inclusion des acteurs au sein d'une même équipe, et non d'un partenariat, facilitant une vision décloisonnée et une approche commune en faveur de la cohérence de l'accompagnement.



Mon arrivée au sein de l'EMILE a été pour moi pleine de surprises et d'étonnements. Dès mon arrivée j'ai pu immédiatement mesurer l'importance de construire un accompagnement à partir de la personne elle-même, de là où elle en est et non à partir de l'organisation institutionnelle. Point très rassurant dans ma vision de nos métiers d'accompagnants. Il s'agit là, en effet, de sortir la personne de son rôle de malade. J'ai également trouvé très intéressant de constater à quel point il est laissé la possibilité à la personne de décider, de lui laisser le choix ; et j'ai très vite pu observer que cette participation active est essentielle car la replace dans un rôle de citoyen. Je me suis tout de même

questionnée (et me questionne encore) sur la possibilité qu'a la personne en crise psychique pour réaliser des choix éclairés, n'y a-t-il pas un risque d'interprétation erronée de sa situation à ce moment-là ? Et comment pouvons-nous accompagner cela ?

Je me familiarise et m'approprie peu à peu, en tant que professionnelle, cette notion qu'est le rétablissement ... Une chose est sûre, c'est que la prise en compte des besoins de la personne à la fois sur le plan de sa santé, de sa réinsertion, de son accompagnement social devient possible grâce au partage des compétences de chaque professionnel. » ■

## UN CHEZ-SOI D'ABORD

### Médiateur de santé pair, un nouveau métier, de nouveaux collègues.

Philippe a rejoint l'équipe depuis un peu plus d'un an, Christophe l'été passé. Une équipe doit-elle se préparer à travailler avec des MSP ? Si cela signifie être prêt à la remise en question, nous avions de l'entraînement et de l'appétence... Pour autant, intégrer ce nouveau métier dans une équipe ne va pas sans frottement et pose, par exemple, la question d'un rôle propre aux MSP dans organisation où nous sommes « multitâches ». Il faut aussi prendre en compte du temps nécessaire à la création d'une culture commune. Ici, l'enjeu n'est pas l'acculturation des MSP (et son risque de perte d'identité). Il ne s'agit pas non plus de se caler uniquement sur le savoir expérientiel pour fonder nos actions, mais bel et bien de créer, parfois dans la tension, un nouveau socle commun....

Nous pouvons témoigner des évolutions de nos pratiques en lien, peut-être, avec ces nouveaux regards. Ainsi, l'arrivée des MSP est venue nourrir notre définition d'un accompagnement « orienté Rétablissement », questionner la place des spécificités dans la multi référence, et donc les binômes, et, plus largement, mettre en lumière le fait qu'il n'est pas si évident d'avoir comme mission première le partage d'une expérience intime. Nous affirmons aujourd'hui que partager authentiquement un vécu personnel avec une visée de soutien est un levier, une compétence que chaque membre de l'équipe peut développer.



Les échanges semblent plus naturels et se font avec une proximité suscitée par nos collègues et tout à fait accueillie par les locataires. Les réponses qu'ils peuvent apporter sont concrètes et, partant d'un vécu authentique, sont, de fait, réalistes.

L'équipe se sent enrichie de la présence de ces deux nouveaux professionnels, et fière aussi d'expérimenter l'intégration de MSP au sein du dispositif ; cela reste aujourd'hui une expérience novatrice. Au cœur du rôle du MSP, la médiation, donc, qui permet la possibilité d'un décalage de son propre point de vue, tant pour les locataires que pour chaque membre de l'équipe : une mission ambitieuse ! ■

Retrouvez le focus complet en ligne.

## MILLEFLEURS

## Poursuite de l'accueil en période de confinement : un défi source de créativité et de solidarité

« Le lien avec autrui ne se noue que comme responsabilité, que celle-ci d'ailleurs, soit acceptée ou refusée, que l'on sache ou non comment l'assumer, que l'on puisse ou non faire quelque chose de concret pour autrui » E. LEVINAS in Ethique et infini.

**D**u 13 mars au 10 mai 2020, la France a subi son premier confinement. Il s'agissait, pour nous, de trouver un juste équilibre entre le respect des consignes sanitaires dictées par les autorités de santé et la poursuite de nos missions.



### Une situation anxiogène...

Nous-nous en souvenons tous, beaucoup d'incertitudes planaient quant à comment endiguer la pandémie. Pour autant, une certitude demeurait : nombre de jeunes accompagnés par le DITEP nécessiteraient un soutien maintenu, voire accru. Plus que jamais, il aura fallu faire preuve de réactivité et d'agilité pour faire coexister les instructions de protection sanitaire et la poursuite d'un réel étayage, tant en direction des usagers que de leurs familles.

### Une réponse adaptée et modulable...

Ainsi, au lendemain de l'annonce du confinement par le Président de la République, avons-

nous mis en place une astreinte téléphonique 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les recommandations sanitaires nécessitant la fermeture des internats, nous avons redéployé nos moyens humains en proposant, avec l'accord des familles et en fonction des besoins identifiés, diverses formes de maintien du suivi : présentiel en individuel ou tout petit groupe (nous servant de nos différents lieux d'accueil) et/ou visites à domicile, et/ou visioconférences (notamment pour la scolarité et les thérapies ne pouvant se faire en présentiel par refus des familles), et/ou entretiens téléphoniques. Un point collectif journalier a été effectué par l'ensemble des professionnels afin d'échanger sur ces suivis et organiser, au jour le jour, selon les nouveaux besoins repérés, la poursuite de notre soutien. Afin de maintenir de l'accueil en présentiel, nous avons sollicité, auprès de Mme l'Inspectrice de l'ARS, une dérogation qui nous fût accordée. Par ailleurs, fût assurée une continuité de service durant la période de fermeture initialement prévue pour les vacances de printemps.

### Un élan de solidarité...

En parallèle, conscients que des collègues du secteur social seraient en difficultés pour l'accueil des mineurs placés, nous leur avons ouvert nos infrastructures en fin d'après-midi et le week-end. Trois établissements et un service se sont saisis de cette opportunité, représentant 42 séquences d'accueil sur cette période. Aujourd'hui, une structure continue d'utiliser le site de Millefleurs, le dimanche matin, afin d'offrir à leur public un espace diversifié.

Si cette période nous a permis d'expérimenter d'autres approches, peut-être être, pour autant, dupliquée dans un contexte classique ? A vrai dire, il faut probablement se méfier d'une lecture trop rapide. La relation ne peut s'affranchir d'espaces collectifs, gages de socialisation, de moments partagés... Alors que les interactions sociales sont encore grandement réduites, nous mesurons aujourd'hui, parfois de façon douloureuse, toute l'importance du lien direct à l'autre. ■

## INTERVALLE

**La prise en charge par une ergothérapeute : une nouvelle possibilité d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap psychique accompagnées par le SAMSAH Intervalle Bordeaux et Intervalle Libourne.**

Forts de l'expérience d'Intervalle Asperger et des travaux partagés par ses ergothérapeutes (sensoriel, motivation, sommeil, planification, aménagement...), l'idée de pouvoir intégrer cette nouvelle compétence à celles déjà présentes, est apparue comme une réponse complémentaire très pertinente aux demandes et besoins des personnes accueillies. Dans le domaine de handicap psychique, l'ergothérapie permet d'évaluer les retentissements fonctionnels du handicap sur les investissements professionnels, scolaires, relationnels et de vie quotidienne. Elle s'appuie sur le lien qui existe entre l'activité humaine et la santé, son regard est dirigé vers l'objectif d'une qualité de vie la plus satisfaisante possible aux yeux de la personne elle-même. Les éléments cliniques et environnementaux sont évalués en association avec la recherche essentielle des facteurs motivationnels et de la satisfaction obtenue ou souhaitée propre à chaque personne. La rédaction d'une nouvelle partie du projet de service a débuté pour intégrer ces nouvelles modalités d'accompagnements possibles par l'ergothérapeute.



## INTERVALLE ASPERGER

a prévalence des troubles du sommeil varie selon le trouble et la population, mais il est particulièrement important dans la population présentant un trouble du spectre de l'autisme (insomnie avec une faible efficacité du sommeil, temps de sommeil court, latence d'endormissement élevée, réveils nocturnes fréquents, troubles du rythme veille/sommeil particulièrement importants). Ces troubles du sommeil ont un impact important sur la qualité de vie des usagers avec un retentissement sur la réalisation des activités diurnes et de leurs projets. Cela peut affecter également l'entourage avec un risque d'épuisement ou d'affection psychologiques. Le sommeil est donc à considérer comme une activité à part entière et l'ergothérapie le prend en compte au même titre que le repos ou les activités de loisirs et de travail.

Accompagner un usager rencontrant une problématique autour du sommeil, demande de prendre en compte le fort impact émotionnel que risque de susciter l'évocation de la modification de certaines routines par exemple. Ce type de prise en charge doit très personnalisé que ce soit dans le processus d'évaluation, l'adaptation des outils, ou l'accompagnement. La plupart des usagers rencontrent des difficultés à percevoir leur sommeil, les états de somnolence et de fatigue. Les observations des professionnels et des proches de la personne au quotidien sont donc une source im-



## **La mise en place de bilans neuropsychologiques pour des personnes en situation de handicap psychique accompagnées par le SAMSAH Intervalle.**

Le service travaille depuis sa création en collaboration avec le Centre de Références en Réhabilitation Psycho-sociale auquel il adresse des personnes accompagnées pour des bilans. En complément de ce type d'évaluations, nous avons eu besoin d'obtenir des informations spécifiques sur certains fonctionnements cognitifs repérés avec quelques personnes accompagnées au sein du service. Les professionnels d'Intervalle Bordeaux ont sollicité des neuropsychologues qui ont réalisé des bilans. Les informations recueillies ont été précieuses et ont permis d'ajuster les accompagnements proposés.

### **L'ouverture de la coordination médicale**

En 2020, pour Intervalle Libourne, le choix a été fait d'élargir notre champ de recrutement d'une part du fait de la désertification médicale du Libournais mais également de la présence de très nombreuses comorbidités somatiques chez les personnes accompagnées sur ce territoire. Nous avons ainsi recruté un médecin généraliste coordinateur et nous percevons déjà la plus-value dans les accompagnements. ■

 Retrouvez le focus complet en ligne.

## **L'ajustement de l'offre du service des entités du SAMSAH aux besoins repérés chez les personnes accompagnées**

portante d'informations. Pour certains usagers, une aide numérique a été mise en place pour faciliter la construction d'un agenda du sommeil. L'adhésion et la participation de l'usager dans le choix de l'outil et sa personnalisation sont des conditions pour la réalisation de l'agenda.

Ensuite dans le cadre de l'accompagnement une grande part du temps est consacrée à faire évoluer les représentations, développer une hygiène de sommeil, changer ou créer de routines (préparation au sommeil, endormissement, stratégie en cas de réveil, régulation de l'activité diurne/nocturne) et agir sur l'environnement (espace sommeil aménagement sensoriel).

A ce jour, un tiers des personnes accompagnées au sein d'Intervalle Asperger a intégré cet axe d'accompagnement à son projet personnalisé à raison soit d'une séance hebdomadaire ou tous les quinze jours, préférentiellement au domicile de l'usager pour une meilleure prise en compte de l'environnement de sommeil. Les questions du sommeil, du rythme veille/sommeil et de la fatigue étant complexes, une sensibilisation de l'ensemble des professionnels a été réalisée par l'ergothérapeute spécialisée. ■

 Retrouvez le focus complet en ligne.

## **OISEAU LYRE**

### **Projet d'établissement, crise sanitaire et partenariat, l'hôpital de jour ne cesse de se réinventer.**



#### **A crise sanitaire d'exception, méthode d'exception.**

#### **La primauté du lien sur l'évincement.**

L'équipe s'est ainsi ajustée quotidiennement à tenir un juste équilibre entre enjeux sanitaires et accompagnement des usagers, tout en prenant en compte les risques liés à l'épidémie de COVID-19, qu'il s'agisse du risque pour la santé physique des enfants, parents et professionnels et du risque de dégradation de l'état de santé psychique.

#### **La réécriture du projet d'établissement, une mobilisation pluriprofessionnelle.**

Ce document de référence sur lequel les professionnels s'appuient pour engager leur travail auprès des personnes accompagnées reflète également le travail engagé pour un lectorat plus large, les familles, les tutelles, les partenaires.

#### **Une convention de partenariat qui soutient les familles durant les week-ends et les vacances scolaires.**

Parce qu'être parent d'un enfant handicapé demande beaucoup d'énergie au quotidien, certains parents peuvent avoir tendance à oublier de prendre du temps pour eux et pour les autres enfants de la fratrie. ■

#### **En temps de confinement**

##### **Objectifs**

- Eviter les ruptures.
- Réduire le risque de dégradation de l'état de santé.
- Maintenir l'accompagnement éducatif.
- Soutenir les familles.

**713** communications diversifiées

**33** enfants concernés  
(100% de l'effectif)

 Retrouvez le focus complet en ligne.

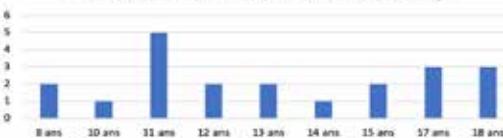
## PLEIN AIR

**L'escale estivale**

**E**n 2019, la fermeture des établissements médico-sociaux et l'absence d'accompagnements pour certains jeunes (notamment ceux accueillis par l'ASE) durant toute la période estivale, faisait déjà l'objet de réflexions de la part de l'ARS, mais aussi des DITEP de l'ARI. Déjà, les premiers échanges au niveau associatif permettaient d'envisager des propositions dans le cadre du futur CPOM 2021-2025.

L'impact psychologique et l'épuisement de nombreuses familles face à la crise sanitaire liée au COVID19 amenaient l'ARS à solliciter la mise en place de réponses innovantes pour permettre une continuité d'accompagnement durant les périodes habituelles de fermeture des ESMS. Si, durant les vacances de printemps, une as-

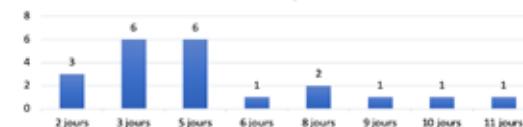
Jeunes accueillis à l'Escale estivale selon leur âge



treinte téléphonique avait permis de répondre aux urgences, pour la période d'été, l'ARI, sous la houlette de son Directeur Général, se dotait d'un nouveau dispositif : L'Escale Estivale.

**L'Escale Estivale se veut une réponse :** alternative durant la période estivale ; mutualisée car réunissant les professionnels des quatre DITEP de l'ARI ; et, modulable.

Nombre de jeunes par durée de séjour à l'Escale estivale en juillet-août 2020



**Le répit, c'est :** permettre aux jeunes et/ou à leurs proches de bénéficier d'un temps de pause dans une période de tension ou de souffrance ; soutenir des parents qui, seuls sur une période prolongée, ne pourraient pas (ou difficilement) faire face aux troubles de leur enfant ; contribuer à ce que les périodes de vacances venant faire rupture avec le quotidien puissent offrir à chacun des moments paisibles aidant à préserver la santé et une qualité de vie familiale et sociale ;

Retrouvez le focus complet en ligne.



**La continuité suppose :** d'activer une permanence téléphonique associative ; de fournir une intervention médico-sociale ponctuelle ou opter pour l'accueil dans le lieu ressource ; de proposer un espace d'écoute, d'échange.

**L'accès à la citoyenneté suppose :** de proposer une continuité éducative à travers la vie en petit collectif ; d'accéder aux loisirs et à la découverte de l'environnement.

**Le développement des compétences :** pour le jeune, au niveau relationnel ; pour des professionnels, proposer un temps de rencontre et d'échanges de pratiques. ■

## SAINT-DENIS

**Un accompagnement à la citoyenneté**

**U**ne société inclusive doit permettre à tous une participation citoyenne. Les jeunes accompagnés par le DITEP Saint Denis ont besoin de rampes d'accès pour atteindre un niveau de participation équivalent à leurs pairs. Ces rampes d'accès symboliques sont la culture, l'éducation à la citoyenneté, la sensibilisation à l'écologie et la maîtrise d'une mobilité.

**Culture et citoyenneté.**

«Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude» A. Camus. Les enfants et adolescents accueillis au DITEP souffrent globalement d'une absence d'accès à la culture. Nous avons pour ambition de proposer aux personnes accompagnées un accès à la culture passant à la fois par l'éducation mais aussi la participation active à des actions culturelles. Ainsi, chaque année, il est proposé des sorties régulières au TNBA et dans les salles de la Métropole (Rocher de Palmer, Carré Colonnes, Opéra de Bordeaux, Pin Galant, Champ de foire) afin d'apporter une culture de «spectateur» aux jeunes que nous accompagnons. Il est proposé pour ces sorties une variété de spectacles ou de supports : arts visuels, danse, théâtre, cirque, concerts...

**Ecocitoyenneté : le projet déco-Solidaire.**

Le projet Déco-Solidaire réunit un groupe de jeunes encadrés par un enseignant et un éducateur en partenariat avec la Recyclerie de Bordeaux. Les jeunes redonnent vie à des objets usagés, voire des déchets. Ces ateliers se déroulent à la recyclerie de Bordeaux. Cette action se complète par un partenariat avec l'Association des Amis du Marais qui propose des opérations de nettoyage et de découverte de l'environnement.

**Apprentissage de la démocratie et participation, le Conseil de Coopération.**

Initiée au sein du pôle adolescents, cette action vise, dans un cadre hérité du courant des pédagogies institutionnelles, à accompagner les jeunes vers la participation citoyenne et l'apprentissage des principes de la démocratie.

**Sécurité routière et accès à la mobilité autonome.**

Les jeunes du DITEP, résidant majoritairement en zone rurale ou semi rurale sont tributaires pour leurs déplacements des transports en commun ou des moyens de déplacement de leurs parents. La mobilité autonome devient donc rapidement un enjeu pour les professionnels. ■

Retrouvez le focus complet en ligne.

## LE RELAIS

### L'engagement du Relais dans le défi qualité autisme et l'amélioration de la prise en charge

Le Relais s'est engagé, à partir de 2017, dans le Défi Qualité Autisme afin de tendre vers une meilleure qualité de ses interventions auprès de personnes porteuses de TSA, et de s'inscrire dans une démarche dynamique d'amélioration continue, reposant sur les Recommandations de Bonne Pratique (RBP) de la HAS.

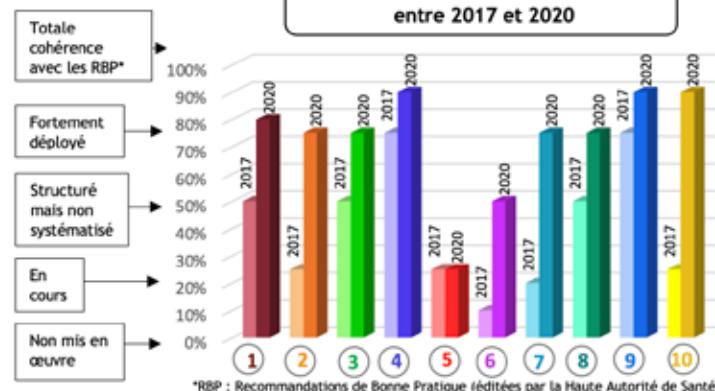
En confrontant, pendant plus de trois ans, nos pratiques et savoir-faire aux RBP, deux axes de travail prioritaires ont émergé, à savoir le renforcement et la systématisation de l'implication de l'usager et de sa famille afin de coconstruire le Projet Individualisé, et la mise en œuvre d'un accompagnement à la fois plus précis et plus global.

Après une année 2020 rythmée par les étapes de préparation à la « Certification » Cap Handéo, l'obtention de cette labellisation s'envisagera après une dernière visite d'audit prévue en fin de premier semestre 2021. Ainsi, sans présumer du résultat, il nous paraît opportun de rendre compte du chemin parcouru... ■

 Retrouvez le focus complet en ligne.

#### Six domaines d'évolution majeure

- 1 Augmentation du travail de co-construction et de mise en œuvre du projet personnalisé avec la famille et l'usager.
- 2 Augmentation du travail de collaboration systématisée avec les partenaires.
- 3 Projet Personnalisé d'Intervention (PPI) plus précis et plus complet.
- 4 Augmentation des évaluations réalisées.
- 5 Augmentation des interventions en milieu écologique.
- 6 Accessibilité au dossier favorisée.



#### LÉGENDE

- 1 Évaluation individuelle/Suivi du développement
- 2 Participation de la personne et de sa famille
- 3 Élaboration du Projet Personnalisé d'Intervention avec des objectifs précis
- 4 Intervention et apprentissage (méthode, coordination de projet)
- 5 Environnement architectural
- 6 Accès à la santé
- 7 Comportements problèmes
- 8 Préparation à la transition
- 9 Formations des professionnels
- 10 Dossier de l'usager

## VILLA FLORE

### Le confinement

#### Le contexte : il faut s'adapter !

Face à cette situation les modalités de prise en charge du DITEP ont dû être repensées. Le fonctionnement en Rétablissement, adopté depuis quelques mois par la Villa Flore, a dû être réaménagé pendant la période de confinement.

#### Rester en lien !

Le temps de réunion du lundi 16 mars au matin sur site, nous a permis d'attribuer nominativement des jeunes en référence aux professionnels et ce, durant cette période, ceci afin que tous les bénéficiaires aient un interlocuteur privilégié dans ce moment si particulier.

#### Les activités proposées : garantir la continuité des accompagnements !

Le contexte anxiogène de la pandémie, l'ennui, le repli social et le bain familial constant parfois très compliqué et conflictuel provoqués par le confinement sont tout autant de facteurs qui ont pu impacter l'état psychique des jeunes.

S'assurer de la continuité des soins prodigués par les médecins psychiatres et psychologues libéraux en



prenant contact avec eux.

Le suivi thérapeutique engagé s'est poursuivi en aménageant le cadre d'intervention. Celui-ci est déterminé avec chaque jeune concerné selon ce qu'il souhaite et l'orientation de l'accompagnement.

La situation sanitaire qui perdure et le confinement, la précarité sociale ont pu majorer la fragilité psychique de certains jeunes et/ou de leur situation familiale, ce qui se traduit en cette fin d'année par une augmentation des demandes de rdv thérapeutiques, un accompagnement à une hospitalisation, une demande d'accompagnement à un rendez-vous chez un médecin traitant pour étayer un jeune adulte à expliciter sa dépression, à des prises de contact et un accompagnement d'une jeune dans un CMPA... ■

 Retrouvez le focus complet en ligne.

#### Diversification des canaux d'échange

En visio, au téléphone, en extérieur ou encore sur site, les professionnels ont adapté les supports : Sport ; Ateliers cuisine/pâtisserie ; Rendez-vous culturels ; Ateliers origami et modélisme ; Temps de rencontre ; Activités individuelles jeux ; Accueils virtuels.

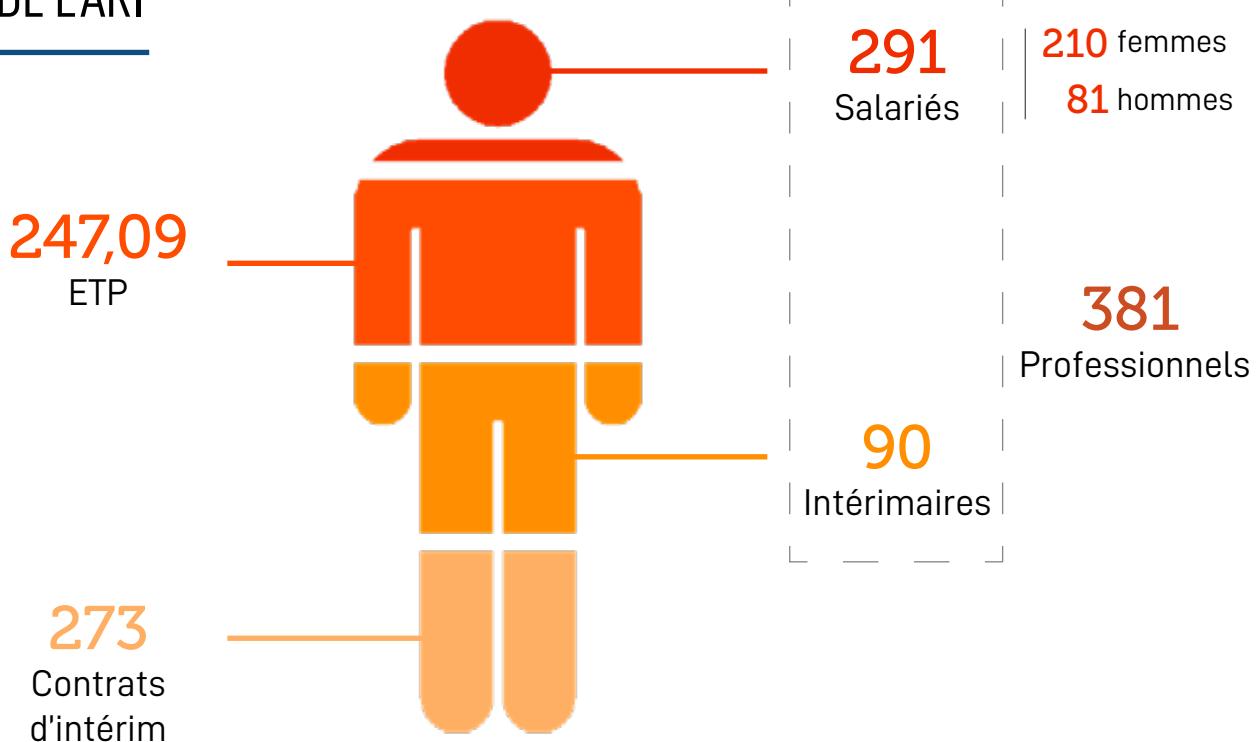
#### Scolarité

La scolarité s'est poursuivie durant cette période pour 13 jeunes de manière régulière sur l'ensemble du confinement. Les cours ont été réalisés par appels téléphoniques de 30 minutes à 1 heure pour chaque jeune. Les supports de cours ou d'exercices étaient envoyés par mail et les corrections renvoyées ou déposées dans les boîtes aux lettres.

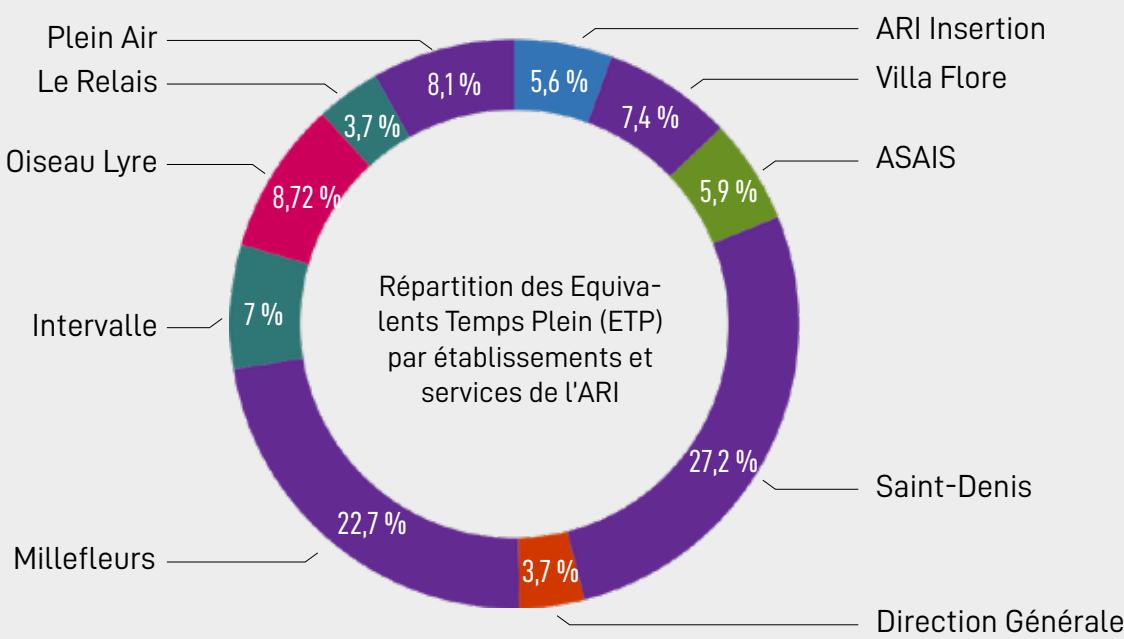


**Données sociales :  
les ressources humaines  
au cœur de nos dispositifs !**

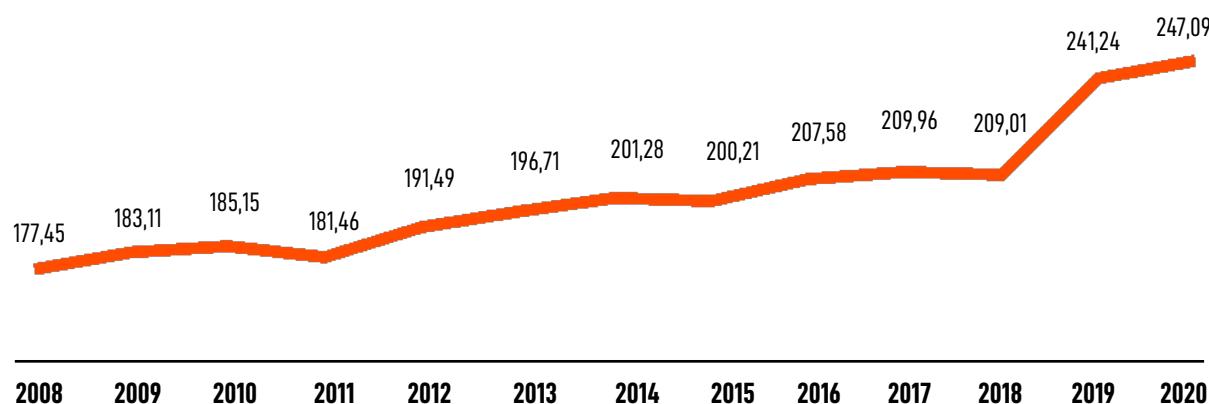
## PROFESSIONNELS DE L'ARI



Répartition des équivalents temps-plein par dispositif



## EFFECTIFS



Evolution des effectifs (en ETP).

## MOUVEMENTS DU PERSONNEL

### Départs (34)

- 6 départs à la retraite.
- 15 démissions.
- 7 licenciements pour inaptitude.
- 1 licenciement pour faute.
- 1 décès.
- 4 fins de CDD.

### Arrivées (44)

- 39 contrats à durée indéterminée
- 1 contrat d'apprentissage
- 3 contrats de remplacement
- 1 contrat de surcroît d'activité

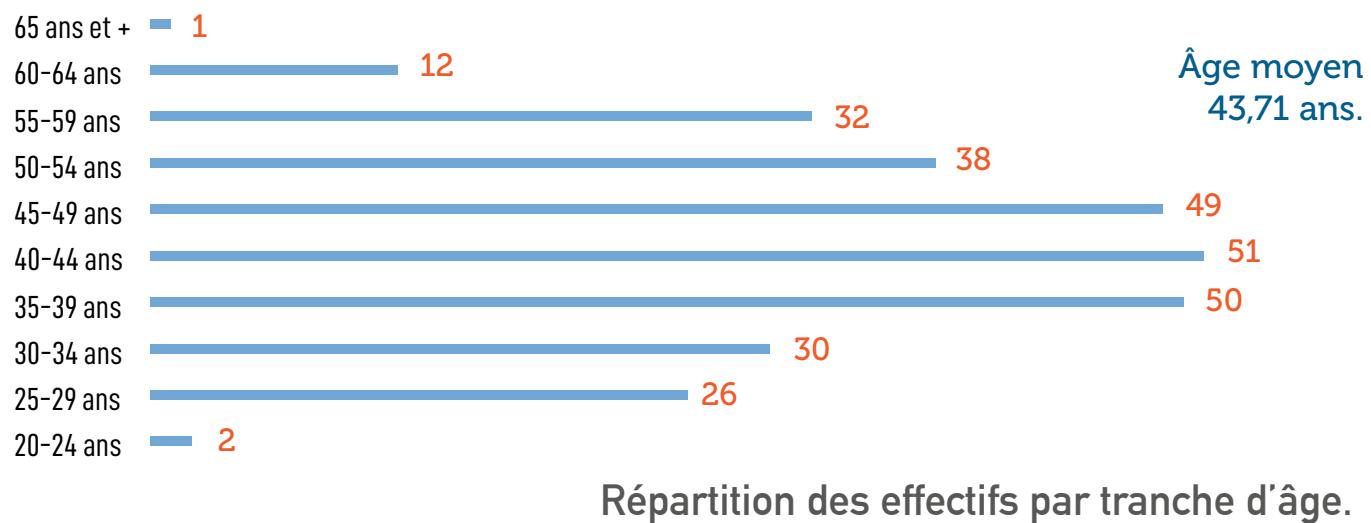


## SALAIRS

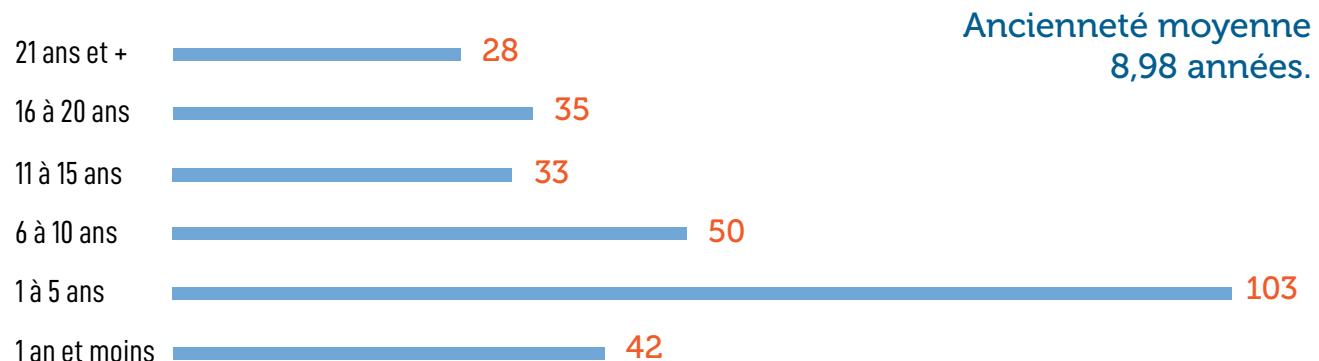
 + 0,5 %  
Salaires bruts  
7 194 583 euros

Augmentation faible par rapport à 2019, malgré le versement des primes liées à l'épidémie de Covid-19 et aux créations de postes. Ceci s'explique, en partie, par les absences de longue durée, importantes en 2020. A ceci s'ajoute la stabilité de la valeur du point en 2020. ■

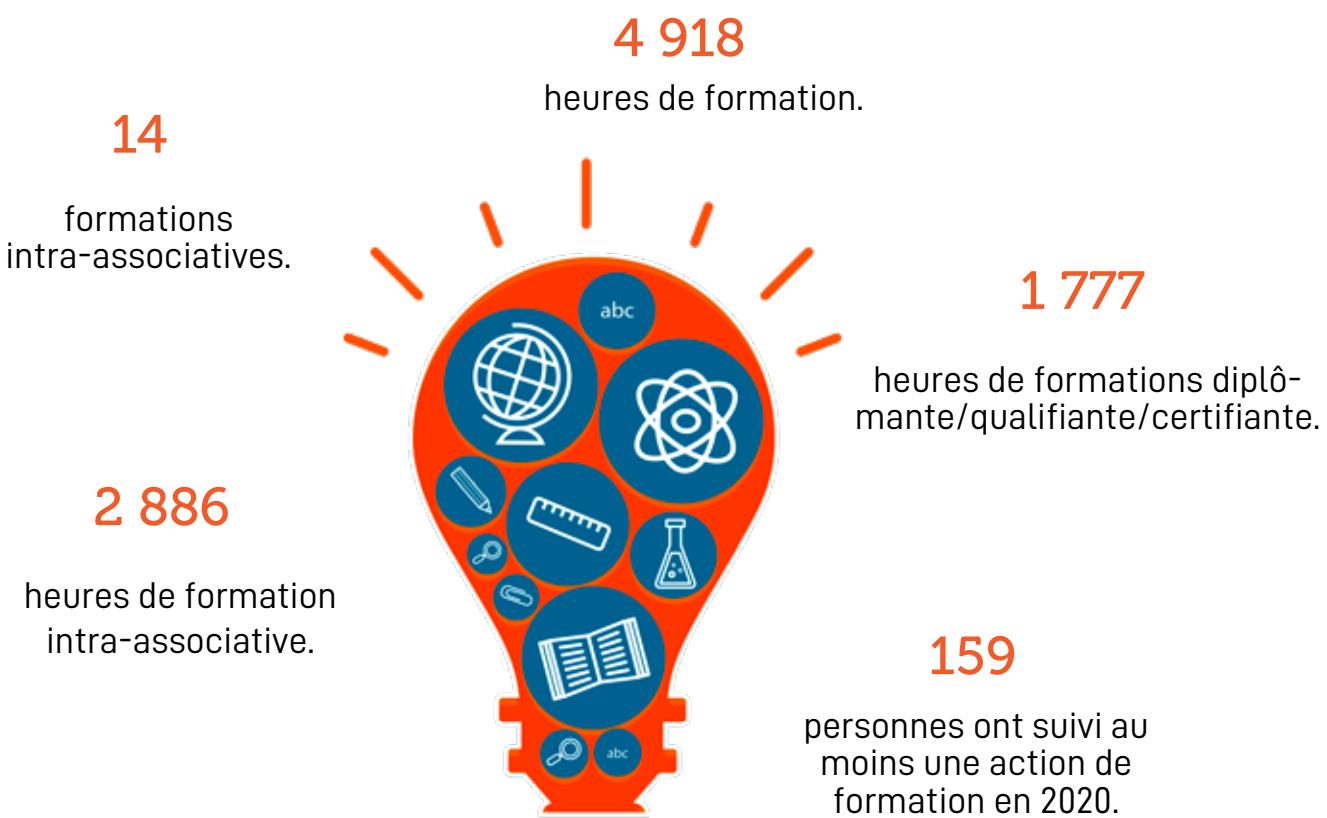
## ÂGE



## ANCIENNETÉ



## FORMATION



## RECOURS À L'INTERIM

90	intérimaires.
23 376	heures travaillées.



## DIALOGUE SOCIAL

954	heures de délégation.
11	réunions du CSE.

## Accords d'entreprise

Prise en charge de la cotisation socle du régime complémentaire de frais de santé collectif et obligatoire pour la période couvrant le CPOM 2021-2025.

Campagne de vaccination antigrippale.

Politique de formation et sa mise en œuvre pour l'année 2021.

Journée de solidarité 2021.

Négociation annuelle obligatoire.

## Décisions Unilatérales de l'Employeur

Trois Décisions Unilatérales de l'Employeur portant sur le versement d'une prime liée à l'épidémie de Covid-19 ont été signées. Tous les salariés de l'association ont bénéficié du versement de cette prime en 2020, dès lors qu'ils étaient éligibles.



# UNE ASSOCIATION EN MOUVEMENT

## DES PROJETS INNOVANTS

- 4** Equipes Mobiles Opérationnelles (EMR Charles Perrens, EMR Cadillac, EMAScol de Blaye, EMILE).
- 1** projet portant sur l'Habitat inclusif.
- 2** nouvelles fonctions : « Directeur administratif et financier » et « Chargée de mission TND et projets inclusifs ».

## UNE DÉMARCHE DE DÉMATÉRIALISATION

Nouvelles messageries professionnelles incluant des applications collaboratives.

Dématérialisation des factures et implémentation comptable.

Portail Web pour les données RH.

# ASSOCIATION MOVEMENT



- 194** signatures de contrats et avenants.
- 273** contrats de mise à disposition.

## DES CRÉATIONS DE POSTES

- 1,65** ETP pour l'équipe dédiée à l'EMAScol Haute-Gironde.
- 1,5** ETP pourvu pour les 2 équipes mobiles ressources (0.50 restant à pourvoir).
- 2** ETP (secrétaire et monitrice éducatrice) - mesures nouvelles pour Le Relais.
- 0,65** ETP assistante sociale, orthophoniste et neuropsychologue liés à l'octroi de trois places supplémentaires.
- 1** animateur du projet Habitat Inclusif.

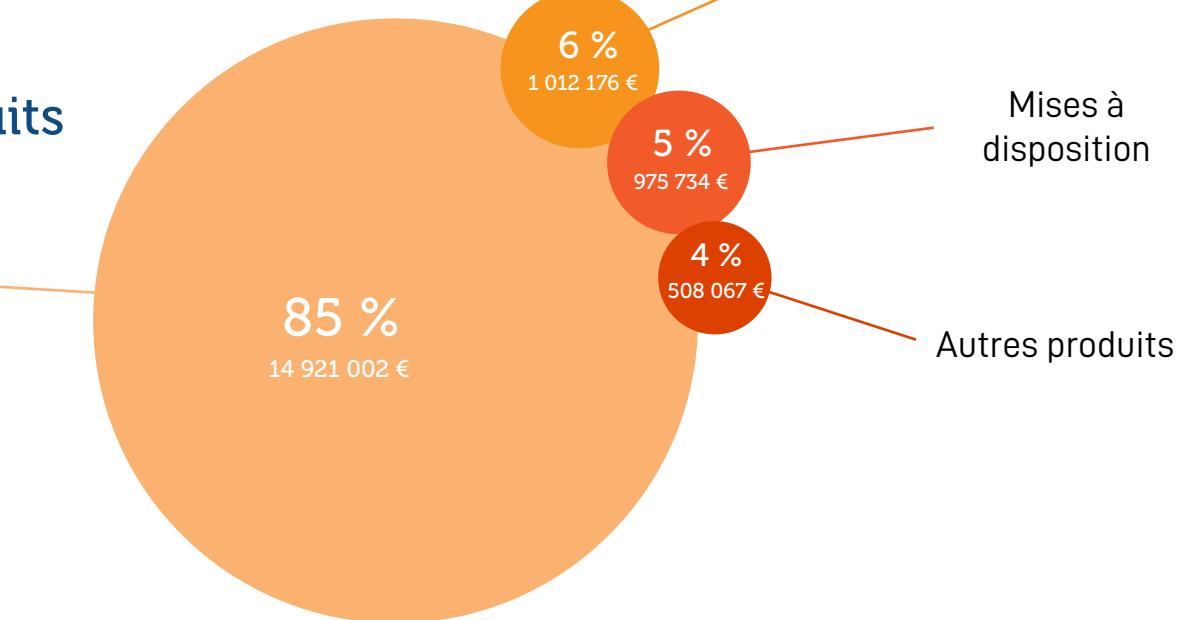


**Bilan comptable :  
des résultats au service  
de nos projets !**

# RÉSULTATS COMPTABLES

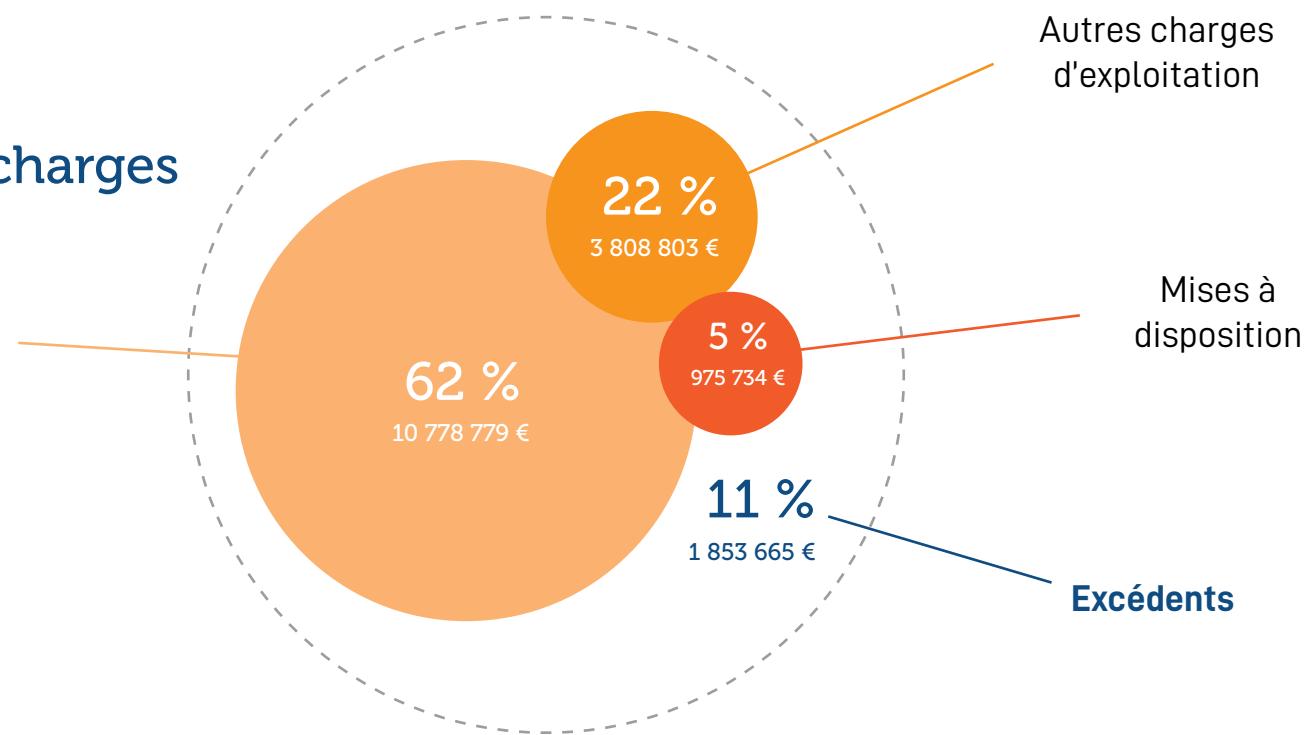
## Les produits

Dotations



## Les charges

Dépenses afférentes au personnel



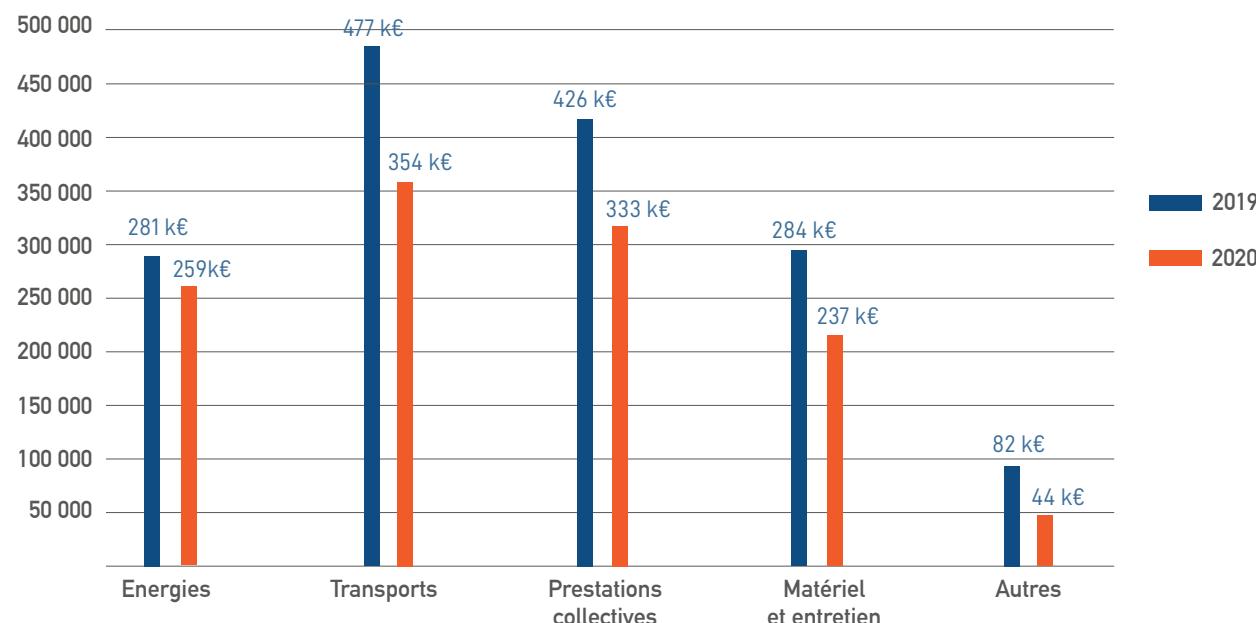
## ORIGINES DE L'EXCÉDENT

Ecart avec le budget prévisionnel des salaires du CPOM 2016-2020

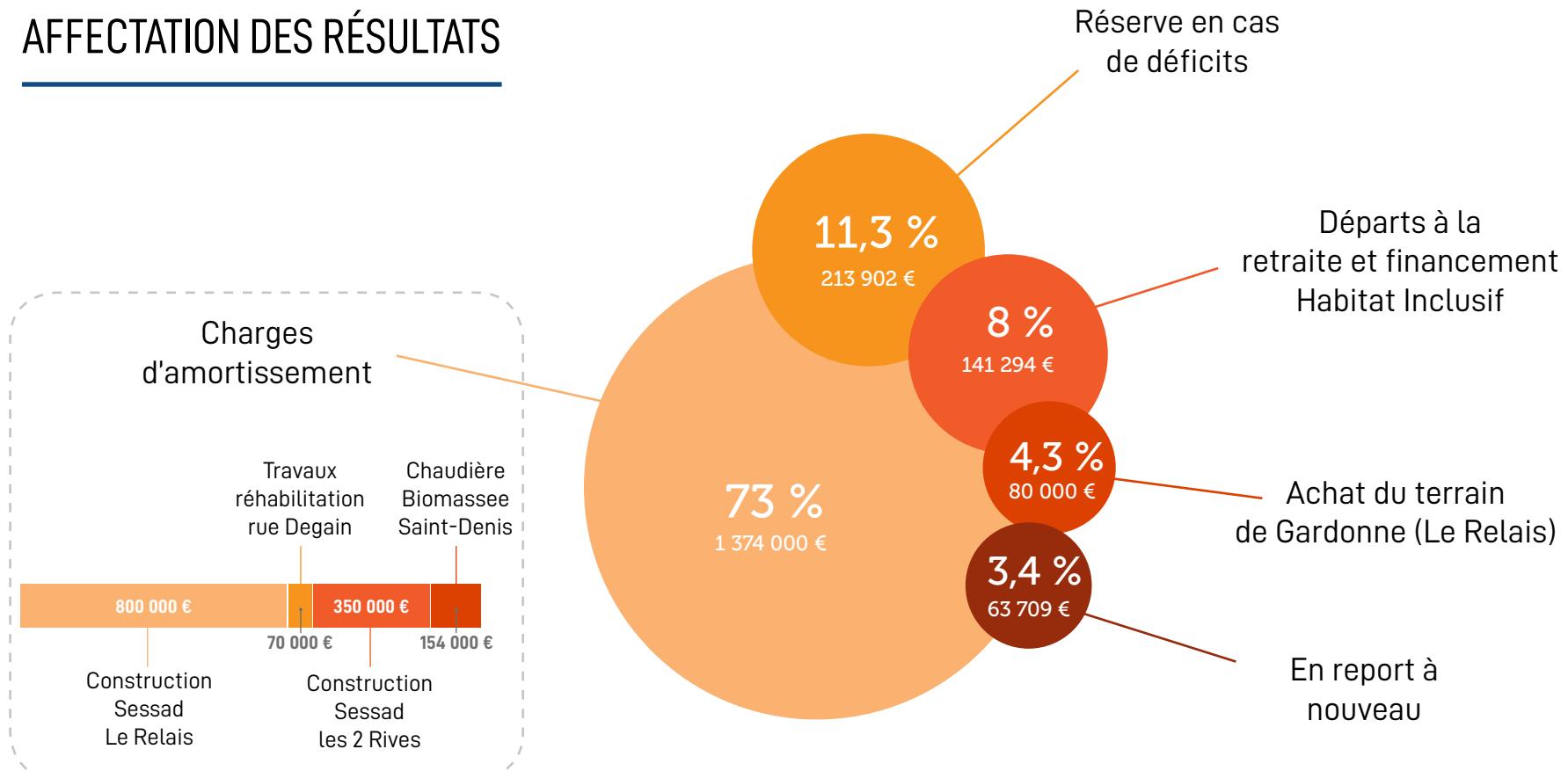
Pour 100 € d'excédent



## DIMINUTION DES CÔUTS NOTAMMENT EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE



# AFFECTATION DES RÉSULTATS

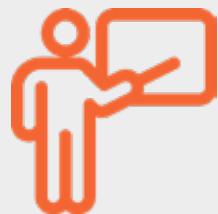


## l'affectation en détail

	Résultat comptable	Résultat administratif	Réserve de compensation des déficits d'exploitation	Exécédents affectés à l'investissement	Réserve de compensation des charges d'amortissements	Financement des mesures d'exploitation	Report à nouveau
DITEP Saint-Denis	503 390	498 046	47 046		451 000		
DITEP Millefleurs	695 068	700 359	16 000	80 000	593 648	10 711	
DITEP Millefleurs (A)	63 412	64 352			64 352		
DITEP Villa Flore	219 559	212 964	11 300		184 000	17 664	
DITEP Plein Air	133 218	144 744	133 744		11 000		
<b>DITEP CPOM</b>	<b>1 614 648</b>	<b>1 620 465</b>	<b>208 090</b>	<b>80 000</b>	<b>1 304 000</b>	<b>28 375</b>	
Association	38 465	38 465					38 465
Direction générale	5 142	26 117					
SAMSAH Intervalle	145 378	156 802			70 000	26 117	86 803
ARI Insertion	76 319	76 319					76 319
ASAIS	11 555	11 555					11 555
Le Relais	6 057	5 812	5 812				
Oiseau Lyre	45 145	14 299					14 299
<b>Total</b>	<b>1 853 665</b>	<b>1 872 905</b>	<b>213 902</b>	<b>80 000</b>	<b>1 374 000</b>	<b>141 294</b>	<b>63 709</b>

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (A TITRE GRACIEUX)

Mises à disposition  
Education Nationale



112 534 €

Bail  
emphytéotique  
Saint-Denis



37 766 €

## PRIMES EXCEPTIONNELLES COVID

Prime  
PEPA  
13 264 €

Prime  
Covid  
182 934 €

## INVESTISSEMENTS

Mobilier	23 784 €
Matériel de bureau et informatique	39 732 €
Matériel et outillage	20 132 €
Installation générale sur sol d'autrui (Maucoudinat)	67 113 €
Installation générale sur sol propre	25 842 €

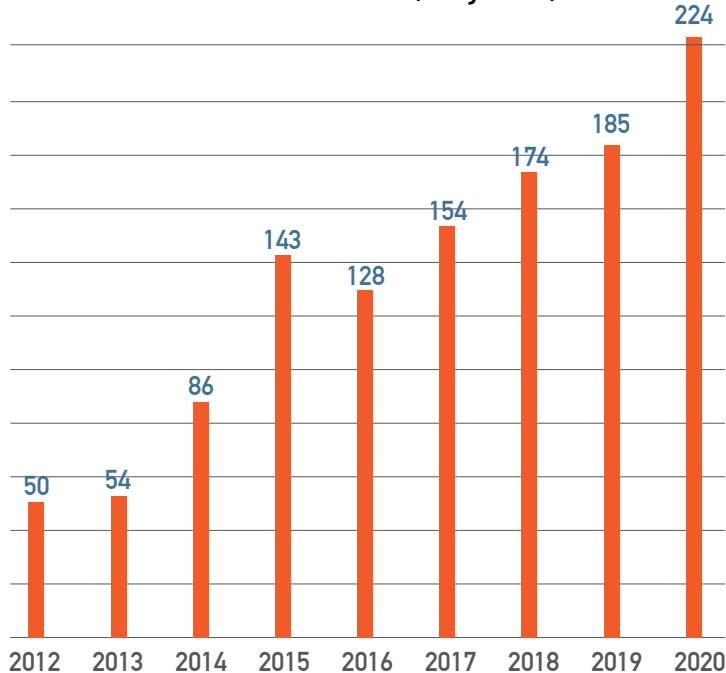


Achat du  
terrain Mios  
(Plein Air)

565 900 €

## INDICATEURS FINANCIERS

Evolution de la trésorerie (en jours)



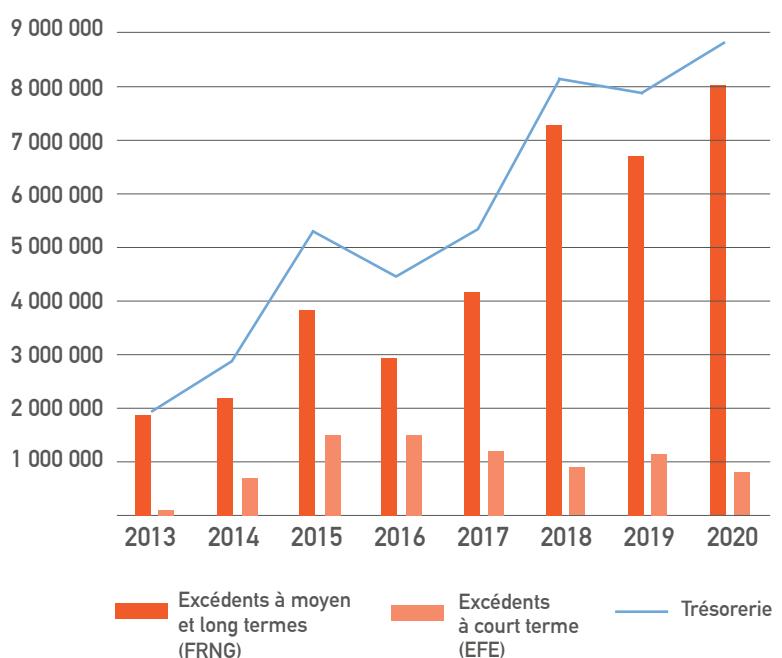
Une trésorerie en augmentation régulière qui, nécessairement, sera amenée à diminuer au fil de nos investissements.

En tout état de cause, pour les ESMS, restera le montant de la réserve constituée pour compensation de déficits (10 % de l'enveloppe globale, soit 1 053 800 euros).

Il en va de même pour les reports à nouveau positifs obtenus par les autres établissements et services.

**Des résultats comptables nous permettant d'autofinancer largement les infrastructures pour nos futurs projets !**

Synthèse du bilan financier (en euros)



Enfin, au regard de la hauteur de nos amortissements à venir et des résultats prévisionnels 2021-2025 excédentaires, notre capacité d'autofinancement devrait se renforcer. ■

## **II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.**

---

### **2.1 - Principes Généraux**

Les règlements ANC 2018-06 et 2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux normes, principes et méthodes :

- du Plan Comptable général,
- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2007-05 du 4 mai 2007,
- de l'arrêté du 29 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- des dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06
- des dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2019-04 du 08 novembre 2019, relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Ces cinq derniers textes n'ont été appliqués que pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que pour le siège de l'association.

En conséquence, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes suivants :

- Image fidèle, comparabilité,
- Régularité, sincérité,
- Permanence des méthodes, prudence,
- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices.

Les règles d'amortissement tiennent compte des deux règlements (CRC 2002-10, modifié par le règlement CRC 2003-07, et CRC 2004-06 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

À compter de 2016, la date de prise en compte du début de l'amortissement est celle de la date de mise en service.

Concernant le médico-social, pour faire suite à l'avis du 4 mai 2007, ainsi qu'à l'instruction du 17 août 2007, *les dettes pour congés à payer ont été comptabilisées directement en moins des fonds propres au compte 114, à l'ouverture de l'exercice 2007* (1re année de comptabilisation).

*« Les variations ultérieures des dettes pour congés à payer et autres droits acquis par les salariés sont comptabilisées au compte de résultat ».*

#### **Dérogations aux principes, règles et méthodes de base.**

L'ensemble immobilier du DITEP Saint-Denis (Ambarès-et-Lagrave), propriété de la CARSAT (ex CRAMA), a été amorti par l'Association jusqu'en 2011 ; ces dotations portées au compte « Provision réglementée pour renouvellement des immobilisations » ont été affectées en « fond dédié » à la suite de la nouvelle réglementation comptable.

## 2.2 - Changement de méthode comptable

La première application des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 constitue un changement de méthode comptable.

L'impact du changement de méthode a été calculé à l'ouverture de l'exercice (01/01/2020) de façon rétrospective. Il a été comptabilisé en « report à nouveau ».

La présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent (2019) n'est pas modifiée. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

### Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n° 2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Les impacts à l'ouverture de l'exercice, indiqué dans le tableau ci-dessous, sont les suivants :

➤ Actif : Néant	
➤ Passif autres que le poste « Report à nouveau » :	
✓ Fonds associatifs sans droit de reprise (legs et donations) :	- 765 915,24 €
✓ Réserves pour projet de l'entité :	4 171 422,53 €
✓ Autres réserves :	- 3 934 496,56 €
✓ Résultats sous contrôle de tiers financeurs :	639 011,00 €
✓ Fonds dédiés :	1 279 705,62 €
➤ Montant net, en report à nouveau :	1 168 000,36 €

### Comparabilité des comptes

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.

LIBELLES 2020	PRESENTATION 2020	PRESENTATION 2019	LIBELLES 2019
Concours publics et subventions d'exploitation	14 805 101,94 €	14 607 158,12 €	Production immobilisée
		197 943,82 €	Subventions d'exploitation
TOTAL	14 805 101,94 €	14 805 101,94 €	

Variation des fonds propres	Ouverture	Transfert ANC 2018-06 et 2019- 04	Solde 01/01/20 après NRC	Affectation de résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Llegs et donations</b>							
Fonds propres sans droit de reprise	1 199 934,01 €	- 765 915,24 €	434 018,77 €				434 018,77 €
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecart de réévaluation	59 485,61 €		59 485,61 €				59 485,61 €
Réerves pour projet de l'entité <i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)</i>	- €	4 171 422,53 €	4 171 422,53 €	850 130,62 €			5 021 553,15 €
	4 434 196,72 €		4 434 196,72 €				4 434 196,72 €
Autre réserves	3 934 496,65 €	- 3 934 496,65 €					
Report à nouveau <i>« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »</i>	1 041 877,59 €	1 168 000,36 €	2 209 877,95 €	461 052,58 €			2 670 930,53 €
		930 935,15 €	930 935,15 €				930 935,15 €
Excédent ou déficit de l'exercice <i>« dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »</i>	1 311 183,20 €		1 311 183,20 €	-1 311 183,20 €	1 853 664,50 €		1 853 664,50 €
	1 116 849,22 €		1 116 849,22 €	-1 116 849,22 €	1 759 110,18 €		1 759 110,18 €
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	639 011,00 €	- 639 011,00 €					
Situation nette	8 185 988,06 €	- €	8 185 988,06 €	- €	1 853 664 ,50 €	- €	10 039 652,56 €
Fonds propres consomptibles			-				
Subventions d'investissement	431 517,84 €	- €	431 517,84 €		350 000,00 €	26 123,60 €	755 394,24 €
Provisions réglementées	6 531 299,49 €	- 1 279 705,62 €	5 251 593,87 €		24 484,74 €	293 666,00 €	4 982 412,61 €
<b>TOTAL Fonds propres</b>	<b>15 148 805,39 €</b>	<b>- 1 279 705,62 €</b>	<b>13 869 099,77 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 228 149,24 €</b>	<b>319 789,60 €</b>	<b>15 777 459,41 €</b>

Cf. Fonds dédiés

### III - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF

---

#### 3.1 - Immobilisations - Tableau des variations

Tableau 1 - Immobilisations - Tableau de variation (en euros)

Immobilisations	Début d'exercice	Reclassement comptable	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Incorporelles	104 933,42 €		4 941,00 €		109 874,42 €
Corporelles	20 024 080,30 €		1 436 930,43 €	64 204,78 €	21 396 805,95 €
Financières	448 360,37 €		8 455,18 €	18 542,61 €	438 272,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 577 374,09 €</b>		<b>1 450 326,61 €</b>	<b>82 747,39 €</b>	<b>21 944 953,31 €</b>

#### 3.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles - Mouvements principaux

Tableau 2 - Immobilisations incorporelles et corporelles - Mouvements principaux

Établissements et services	Acquisitions en euros	Sorties en euros	Solde des mouvements 2020
			(1) + (2)
DITEP Saint-Denis	18 040,28 €	- 14 032,83 €	4 007,45 €
DITEP Millefleurs	49 988,44 €		49 988,44 €
DITEP Villa Flore	4 727,80 €	- 28 101,00 €	- 23 373,20 €
DITEP Plein Air	567 870,34 €		567 870,34 €
SAMSAH Intervalle	4 778,40 €	- 11 108,40 €	- 6 330,00 €
Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	12 112,80 €		12 112,80 €
Direction Générale	6 233,55 €	- 10 962,00 €	- 4 728,45 €
Association	1 548,00 €		1 548,00 €
ASAIS	5 761,20 €		5 761,20 €
ARI Insertion	69 278,10 €		69 278,10 €
Le Relais	2 164,80 €		2 164,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>742 503,71 €</b>	<b>- 64 204,23 €</b>	<b>678 299,48 €</b>

#### 3.3 - Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

- Approche par composant.

Le tableau des variations des amortissements cumulés est le suivant :

Tableau 3 - Amortissements - tableau des variation (en euros)

Amortissements	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Incorporelles	94 053,42	10 880,00		104 933,42
Corporelles	8 831 700,58	1 059 731,66	64 204,31	9 827 227,93
<b>TOTAL</b>	<b>8 925 754,00</b>	<b>1 070 611,66</b>	<b>64 204,31</b>	<b>9 932 161,35</b>

D'une manière générale, les modalités d'amortissement sont les suivantes :

Tableau 4 - Immobilisations corporelles - modalités d'amortissement pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	25 à 40 ans
Agencements - Aménagements	"	10 à 20 ans
Matériel et outillage	"	5 ans
Mobilier de bureau	"	10 ans
Matériel de bureau - Informatique	"	3 ou 5 ans
Matériel de transport	"	5 ans

En application des textes cités ci-dessus, nous avons analysé les écarts entre ces modalités d'amortissement et l'approche par composant pour laquelle les règles retenues sont les suivantes :

Tableau 5 - Immobilisations corporelles - approche par composant

Composant	Durée d'amortissement	Quote-part (1)
Structure	25 ans (neuf ou récent)- 40 ans ancien	83.50%
Menuiseries extérieures	12 à 15 ans contre 25 ans auparavant	5.40%
Chauffage	12 ans contre 15 ans auparavant	3.20%
Électricité	12 ans contre 20 ans auparavant	4.20%
Sanitaires et plomberie	10 ans contre 20 ans auparavant	3.70%

(1) Ces quotes-parts sont appliquées lorsque nous ne pouvons pas avoir connaissance du détail précis de chaque composant.

Par ailleurs, l'approche par composant a été appliquée pour les trois constructions réalisées à partir de 2007, à savoir :

- les locaux d'Intervalle et d'ARI Insertion à Bordeaux,
- les Aquarelles du DITEP Saint-Denis à Ambarès-et-Lagrave,
- la réhabilitation de l'internat adolescents du DITEP Millefleurs - Terre-Neuvas à Villenave d'Ornon.

Ont donc fait l'objet d'un retraitement :

✓ L'ensemble immobilier à Bègles - DITEP Millefleurs Terre-Neuvas.

➤ Concernant le bâtiment acheté en 2003, amorti à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 :

Nous n'avons conservé de ce bâtiment que la structure que nous pouvons amortir avec l'approche par composant sur 40 ans (bâtiment ancien).

Type d'amortissement	Valeur résiduelle au 31/12/2019	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Amortissement "administratif"	224 100,00	25	16	9	24 900,00
Amortissement approche par composants	355 329,72	40	16	24	14 805,41
				Ecart	10 094,60

Nous sommes dans le cas d'un amortissement dérogatoire. Le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Nous constatons cet écart au crédit du compte 145 - amortissement dérogatoire.

Ce bâtiment étant utilisé par l'ITEP Terre-Neuvas (à hauteur de 65%) et par le SESSAD Millefleurs (35%), les dotations enregistrées au compte 145 sont les suivantes :

- ITEP Terre Neuvas : 6 561,49 euros.
- SESSAD Millefleurs : 3 533,11 euros.

➤ **Concernant les travaux (réhabilitation et extension) achevés en 2005, amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.**

Nous sommes également dans le cas d'un amortissement dérogatoire.

Nous constatons cet écart au crédit du compte 145 - amortissement dérogatoire.

Type d'amortissement	Composant	Valeur résiduelle au 31/12/2019	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
<b>Amortissement "administratif"</b>		462 164,54	25	14	11	<b>42 014,95</b>
<b>Amortissement approche par composants</b>	Structure	534 237,27	40	14	26	20 547,59
	Electricité	5 500,79	15	14	1	5 500,79
	Menuiseries ext.	26 929,58	25	14	11	2 448,14
	Chauffage-sanita	22 495,69	20	14	6	3 749,28
	<b>TOTAL</b>	<b>589 163,33</b>				<b>32 245,80</b>

<b>Ecart</b>	<b>9 769,15</b>
--------------	-----------------

Ce bâtiment étant utilisé par l'ITEP Terre-Neuvas (à hauteur de 65%) et par le SESSAD Millefleurs (35%), les dotations enregistrées sont les suivantes :

- ITEP Terre-Neuvas : 6 349,94 euros.
- SESSAD Millefleurs : 3 419,20 euros.

✓ **L'ensemble immobilier à Léognan - Hôpital de jour l'Oiseau-lyre**  
Travaux achevés en 2001 - amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002

Type d'amortissement	Composant	Valeur résiduelle au 31/12/2019	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
<b>Amortissement "administratif"</b>						<b>87 010,56</b>
<b>Amortissement approche par composants</b>	Structure	345 671,28	25	18	7	49 381,61
	Menuiseries ext.	31 198,30	25	18	7	4 456,90
	Chauffage	0,00	15	15	-	-
	Electricité	7 359,68	20	18	2	3 679,84
	Plomberie	7 061,21	20	18	2	3 530,61
	<b>TOTAL</b>	<b>391 290,47</b>				<b>61 048,96</b>

<b>Ecart</b>	<b>25 961,60</b>
--------------	------------------

Comme vu en II, nous n'avons pas appliqué l'avis du 04 mai 2007 et l'instruction du 17 août à l'Hôpital de jour l'Oiseau lyre.

Cet écart entre l'amortissement « administratif » et l'amortissement avec l'approche par composant étant significatif, il a été enregistré dans la comptabilité annuelle.

**Les investissements validés par le PPI 2016-2020 du CPOM ARI en date du 16 décembre 2015, selon un amortissement linéaire avec l'approche par composant sont appliqués pour les constructions réalisées suivantes :**

✓ L'ensemble immobilier - DITEP Saint-Denis :

DITEP Saint-Denis	Date	Montant	Valeur résiduelle au 31/12/2019	Dotation aux amortissements 2020
Ensemble des réseaux à Ambarès	01/03/2017	496 729 €	355 989 €	49 673 €
Ensemble immobilier à Blaye	01/09/2017	1 319 173 €	1 119 179 €	85 712 €
Pavillon Internat dénommé Opaline	01/11/2018	250 627 €	224 643 €	22 272 €
Administration réhabilitation château	01/01/2019	806 670 €	741 211 €	65 459 €
Unité adolescents à Ambarès	01/07/2019	2 229 783 €	2 154 683 €	150 200 €
Pavillon Aquarelles et réhabilitations,	01/11/2019	314 068 €	309 357 €	28 263 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 417 050 €</b>	<b>4 905 062 €</b>	<b>401 579 €</b>

✓ L'ensemble immobilier - DITEP Millefleurs :

DITEP Millefleurs	Date	Montant	Valeur résiduelle au 31/12/2019	Dotation aux amortissements 2020
Origami	01/09/2017	572 929 €	482 228 €	38 872 €
Pavillons Internats dénommés Mosaïque Arc-en-ciel	27/09/2018	613 761 €	547 317 €	52 688 €
Réhabilitation thermique et Ad'Ap	01/11/2019	806 497 €	795 172 €	67 951 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 993 187 €</b>	<b>1 824 717 €</b>	<b>159 511 €</b>

### 3.4 - Immobilisations financières.

Il s'agit, pour l'essentiel, des titres de participations auprès du Crédit coopératif :

Tableau 6 - Immobilisations financières

Établissements et services	Objet de l'immobilisation financière	Montant en euros
Association	Medicoop	2 500,00 €
	Caution rue Ausone	1 100,00 €
Direction Générale	Titres de Participation (Crédit coopératif)	327 777,00 €
	Caution emprunt (Crédit coopératif)	3 500,00 €
	Caution (locataires)	5 110,14 €
	GCS	196,31 €
DITEP Villa Flore (SESSAD)	Titres emprunt (Crédit coopératif)	11 281,00 €
	Caution Société Kenavo 256 av. Thiers	15 300,00 €
	Caution (locataire - parking)	2 370,00 €
Hôpital de jour	Titres de Participation (Crédit coopératif)	15 244,90 €
DITEP Saint-Denis (ITEP)	Divers matériels	3 758,15 €
DITEP Millefleurs (ITEP)	Divers matériels	13 180,00 €
DITEP Millefleurs (SESSAD)	Caution emprunt (CDC)	8 586,00 €
SAMSAH Intervalle	Caution emprunt (CDC)	4 056,50 €
	Divers matériels	1 582,49 €
ASAIS	Caution (locataire) Alfonso Emile	1 570,00 €
	Caution locaux professionnels (locataire)	13 001,00 €
	Caution appartements OIKEO	7 209,00 €
ARI insertion	Divers matériels	250,00 €
ARI Insertion 47	Caution (locataire)	700,00 €
TOTAL Association		438 272,49 €

### 3.5 - Immobilisations en cours.

Nature des travaux	2020
Pôle technique du DITEP Millefleurs	133 954,80 €
Construction du DITEP Plein Air à Mios	620 302,98 €
Site Internet - Direction Générale	4 941,00 €
Total Association	770 139,78 €

### 3.6 - Actif circulant - classement par échéances.

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an (la quasi-totalité inférieure à trois mois).

### 3.7 - Disponibilités.

Obligations - TSR (DG) : 1 590 601,33 euros.

Les placements financiers ont généré, en 2020, 50 224 euros de plus-values et d'intérêts.

Au 31/12/2020 l'association possède deux placements à plus long terme :

- Epargne éthique mon.
- Obligations Titres subordonnés remboursables BPCE

Par ailleurs, l'association est titulaire de trois livrets Associations et d'un livret A.

## IV - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF.

### 4.1 - Fonds associatifs et réserves.

Suite à la nouvelle réglementation comptable, les fonds propres sans droit de reprise s'élèvent à 434 018,77 euros, dont 50 901 euros d'apport d'ASAIS au moment de la fusion.

### 4.2 - Résultats comptables de l'exercice.

Tableau 7 - Résultats comptables de l'exercice

Établissements et services	Résultat en euros
DITEP Saint-Denis	503 390,09 €
DITEP Millefleurs (ITEP)	695 067,67 €
DITEP Millefleurs (SESSAD)	63 412,13 €
DITEP Villa Flore	219 559,45 €
DITEP Plein Air	133 218,30 €
Association	-38 464,94 €
Siège	5 142,02 €
SAMSAH Intervalle	145 377,59 €
ARI Insertion	76 319,31 €
ASAIS	11 555,23 €
Le Relais	-6 057,07 €
Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	45 144,72 €
<b>Total Association</b>	<b>1 853 664,50 €</b>

Il s'agit du résultat comptable proprement dit (sans reprise du résultat N-2 et retraitements des provisions liées au compte administratif).

### 4.3 - Résultats sous contrôle de tiers financeurs (compte 1150121).

Ce compte enregistre les résultats dits « administratifs » N-1 en attente d'affectation.  
Le solde des comptes 1150121 au 31/12/2020 est détaillé ci-après :

Tableau 8 - Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Etablissement	Au 31/12/2020 en euros	Sens	Observations
SAMSAH Intervalle	211 173	cr	Résultat administratif 2019 ARS, CD33
<b>Total</b>	<b>211 173</b>		

### 4.4 - Provisions pour risques et charges (total IV du passif).

Tableau 10 - Provisions pour risques et charges par catégorie de provisions et par établissement

Établissements et services	01/01/2020	Mouvements	31/12/2020
DITEP Plein Air	30 311 €	72 479,12 €	102 790,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 311 €</b>	<b>72 479,12 €</b>	<b>102 790,12 €</b>

#### 4-5 - Passage du résultat comptable au résultat administratif.

Il faut prendre en compte un certain nombre de retraitements :

- le résultat N-2,
- des constitutions de provisions ne pouvant être intégrées en comptabilité dans le respect du plan comptable général et les reprises en découlant.

Tableau 9 - Tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif

Établissements et services	Résultat comptable 2020	Provision congés payés 2020 (2)	Reprise Provision congés payés 2019	Écart amortissement immobilisations	Neutralisation des provisions des CNR (1) et affectations de résultats	Reprise résultat N-2	Résultat compte administratif 2020	Dépenses non opposables (ajustement provision congés payés)	Reprise	Résultat à affecter 2020
DITEP Saint-Denis	503 390,09 €				113,36 €		503 503,45 €	- 5 457,34 €		498 046,11 €
DITEP Millefleurs (ITEP)	695 067,67 €				1 725,00 €		696 792,67 €	- 3 637,97 €	7 204,78 €	700 359,48 €
DITEP Millefleurs (SESSAD)	63 412,13 €						63 412,13 €	940,18 €		64 352,31 €
DITEP Villa Flore	219 559,45 €						219 559,45 €	- 6 595,89 €		212 963,56 €
DITEP Plein Air	133 218,30 €						133 218,30 €	11 525,34 €		144 743,64 €
SAMSAH Intervalle	145 377,59 €						145 377,59 €	- 6 275,76 €	17 700,42 €	156 802,25 €
Direction Générale	5 142,02 €						5 142,02 €	20 975,35 €		26 117,37 €
Le Relais	-6 057,07 €						- 6 057,07 €	11 868,59 €		5 811,52 €
Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	45 144,72 €	61 297,85 €	-66 181,67 €	-25 961,58 €			14 299,32 €			14 299,32 €
<b>Total Gestion conventionnée</b>	<b>1 804 254,90 €</b>	<b>61 297,85 €</b>	<b>-66 181,67 €</b>	<b>-25 961,58 €</b>	<b>1 838,36 €</b>	<b>-</b>	<b>1 775 247,86 €</b>	<b>23 342,50 €</b>	<b>24 905,20 €</b>	<b>1 823 495,56 €</b>
ARI Insertion	76 319,31 €						76 319,31 €			76 319,31 €
Association	-38 464,94 €						- 38 464,94 €			- 38 464,94 €
ASAIS	11 555,23 €						11 555,23 €			11 555,23 €
<b>Total Gestion propre</b>	<b>49 409,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49 409,60 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49 409,60 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATION</b>	<b>1 853 664,50 €</b>	<b>61 297,85 €</b>	<b>-66 181,67 €</b>	<b>-25 961,58 €</b>	<b>1 838,36 €</b>	<b>-</b>	<b>1 824 657,46 €</b>	<b>23 342,50 €</b>	<b>24 905,20 €</b>	<b>1 872 905,16 €</b>

(1) CNR: crédit non reconductible

(2) se reporter au paragraphe concernant les provisions congés payés

#### 4.6 - Fonds dédiés.

ASSOCIATION ARI	Financement			Ouverture Exercice (Compte 194)	Retraitement ANC 2018-06	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours de l'exercice	Clôture Exercice	
	Subventions d'exploitation	Contributions accordées par les autorités de tarification ARS	Contributions financières d'autres organismes				Mouvements <sup>1</sup>	Montant	Dont > 2 ans
<b>192100 FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT</b>				828 482,00 €	1 279 705,62 €	- €	63 278,70 €	2 044 908,92 €	524 281,80 €
Blaye 2004		X			4 464,76 €			4 464,76 €	4 464,76 €
Structure Jeux - aquarelles alarme 2007		X			2 113,18 €		264,06 €	1 849,12 €	- €
CPOM 2021-2025		X			753 424,00 €		63 128,00 €	690 296,00 €	- €
Provision investissement 2001-2011 (NRC #142 - ex-Carsat)		X			519 817,04 €			519 817,04 €	519 817,04 €
<b>TOTAL DITEP SAINT DENIS</b>				- €	1 279 818,98 €	- €	63 392,06 €	1 216 426,92 €	524 281,80 €
Retraitement Association Travaux Villa 2003		X			- 36 313,36 €		-1 838,36 €	-34 475,00 €	- €
Travaux Villa 2003 (NRC #142)		X			36 200,00 €		1 725,00 €	34 475,00 €	- €
<b>TOTAL DITEP MILLEFLEURS-ASSOCIATION</b>				- €	-113,36 €	- €	-113,36 €	- €	- €
Construction Mios 2019		X		828 482,00 €				828 482,00 €	
<b>TOTAL DITEP PLEIN AIR</b>				828 482,00 €	- €	- €	- €	828 482,00 €	- €
<b>192200 FONDS DEDIES A L'EXPLOITATION</b>				145 754,06 €	- €	205 759,43 €	52 621,72 €	298 891,77 €	55 749,50 €
CPOM 2008		X			3 771,16 €			3 771,16 €	- €
Retraitement Association CPOM 2008		X			-3 771,16 €			-3 771,16 €	
PCO TND Solde 2019		X				4 053,21 €		4 053,21 €	- €
PCO TND Solde 2020		X				5 000,00 €		5 000,00 €	- €
<b>TOTAL DIRECTION GENERALE-ASSOCITATION</b>				- €	- €	9 053,21 €	- €	9 053,21 €	- €
Dossier unique Des Usagers/Patients 2014-2016		X		14 117,75 €			14 117,75 €	- €	- €
Etude DITEP Ipso Facto 2018		X		5 640,00 €			5 640,00 €	- €	- €
Diététicienne 2018		X		3 500,00 €				3 500,00 €	3 500,00 €
Gratification stagiaires 2018		X		2 374,11 €			2 374,11 €	- €	- €
Gratification stagiaires 2020		X		- €		3 885,33 €		3 885,33 €	- €
Embellie 2019		X		44 975,46 €			17 723,78 €	27 251,68 €	
Emascol 2020		X				97 442,61 €		97 442,61 €	- €
Subvention Projet culture et santé 2020	X					2 960,00 €		2 960,00 €	- €
Prime exceptionnelle Covid 2020 solde		X				1 808,00 €		1 808,00 €	- €
CNR Masque Covid 2020		X				3 886,28 €		3 886,28 €	- €
<b>TOTAL DITEP SAINT DENIS</b>				70 607,32 €	- €	109 982,22 €	39 855,64 €	140 733,90 €	3 500,00 €

<sup>1</sup> Sans remboursement ou transferts pendant l'exercice

ASSOCIATION ARI	Financement			Ouverture Exercice (Compte 194)	Retraitemet ANC 2018-06	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours de l'exercice	Clôture Exercice		
	Subventions d'exploitation	Contributions accordées par les autorités de tarification ARS	Contributions financières d'autres organismes				Mouvement	Montant	Dont > 2 ans	
Asaïs (sessad) 2017	X			50 000,00 €				50 000,00 €	50 000,00 €	
Prime exceptionnelle Covid 2020 (sessad) Solde	X					3 140,00 €		3 140,00 €	- €	
Gratification stagiaires 2019 (sessad)	X			4 803,75 €				4 803,75 €	- €	
CNR Masque Covid 2019 (sessad)	X					1 268,21 €		1 268,21 €	- €	
Subvention Projet ERASMUS Bègles 2020 Solde	X					2 266,15 €		2 266,15 €	- €	
Gratification stagiaires 2020 Solde (ITEP)	X					2 021,03 €		2 021,03 €	- €	
Gratification stagiaires 2019 (ITEP)	X			3 281,24 €			3 281,24 €	- €	- €	
CNR Masque Covid 2020 (ITEP)	X					2 577,44 €		2 577,44 €	- €	
<b>TOTAL DITEP MILLEFEURS</b>			58 084,99 €	- €	11 272,83 €	3 281,24 €	66 076,58 €	50 000,00 €		
Gratification stagiaires 2018	X			2 729,99 €			2 729,99 €	- €	- €	
Gratification stagiaires 2020	X					2 265,87 €		2 265,87 €	- €	
CNR Masques Covid 2020	X					1 928,04 €		1 928,04 €	- €	
Prime exceptionnelle Covid 2020 solde	X					1 000,00 €		1 000,00 €	- €	
<b>TOTAL DITEP VILLA FLORE</b>			2 729,99 €	- €	5 193,91 €	2 729,99 €	5 193,91 €	- €		
REG Développement d'activité en psychiatrie	X					5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	
DAF 2020	X					2 000,00 €		2 000,00 €	- €	
REG Mesure de reconduction DAF 2020	X									
<b>TOTAL OISEAU LYRE</b>			- €	- €	7 000,00 €	- €	7 000,00 €	- €		
Gratification stagiaires 2018	X			2 249,50 €				2 249,50 €	2 249,50 €	
Prime exceptionnelle Covid 2020 solde	X					915,00 €		915,00 €	- €	
CNR Masques Covid 2020	X					1 694,76 €		1 694,76 €	- €	
<b>TOTAL INTERVALLE</b>			2 249,50 €	- €	2 609,76 €	- €	4 859,26 €	2 249,50 €		
Solde subvention Emile 2020	X					43 753,29 €		43 753,29 €	- €	
Solde subvention département 2020	X					15 898,21 €		15 898,21 €		
<b>TOTAL ASAIS</b>			- €	- €	59 651,50 €	- €	59 651,50 €	- €		
Prime exceptionnelle Covid 2020 solde	X					996,00 €		996,00 €	- €	
<b>TOTAL DITEP PLEIN AIR</b>			- €	- €	996,00 €	- €	996,00 €	- €		
Défi qualité Autisme 2018	X			12 082,26 €			6 754,85 €	5 327,41 €	- €	
<b>TOTAL LE RELAIS</b>			12 082,26 €	- €	- €	6 754,85 €	5 327,41 €	- €		
				<b>TOTAL</b>	<b>974 236,06 €</b>	<b>1 279 705,62 €</b>	<b>205 759,43 €</b>	<b>115 900,42 €</b>	<b>2 343 800,69 €</b>	<b>580 031,30 €</b>

#### 4.7 - Engagement pris en matière de retraite.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 594 793 euros, auxquels il faut ajouter les charges, soit un montant total de **892 190 euros**.

Les valeurs ont été actualisées à 0,50 % (taux moyen préconisé sur la base du taux moyen Iboxx et Bloomberg, dans la fourchette 0,5-1,2 % en 2020) et une estimation de départ à la retraite à 65 ans.

L'Association n'a contracté aucun engagement en matière de pension, complément de retraite et indemnités autres que ceux résultant de la Convention Collective 66 signée le 15/03/1966, laquelle prévoit le versement d'indemnités de départ en retraite :

- Ancienneté égale ou supérieure à 10 ans 1 mois
- Ancienneté égale ou supérieure à 15 ans 3 mois
- Ancienneté supérieure à 25 ans 6 mois.

En revanche, fin 2014, un contrat d'assurance a été souscrit auprès de Malakoff Médéric, permettant de constituer un fonds garantissant le versement aux salariés des indemnités de fin de carrière, pour les établissements Asaïs, Ari Insertion et l'Hôpital Oiseau lyre. En 2019, celui a été remplacé par le contrat Socgecap mutuelle santé de la Société Générale. Un versement de 8 382 euros a été effectué en 2020, soit 0,94 % des droits.

De plus, depuis 2017 des excédents ont été alloués au financement des mesures d'exploitation pour financer les indemnités de départ à la retraite pour un montant de 716 045 euros soit 90 %.

#### 4.8 - Dettes financières.

Tableau 11 - État des dettes financières.

Établissements et services	Emprunt	Total dettes hors ICNE au 31/12/2020	A 1 an au plus	A plus d'un an
DITEP Millefleurs - ITEP (2005)	527 150 €	233 380 €	24 814 €	208 565 €
DITEP Millefleurs - SESSAD (2005)	283 850 €	125 666 €	13 362 €	112 304 €
DITEP Saint-Denis à Blaye - (2017)	492 395 €	307 747 €	49 239 €	258 507 €
DITEP Saint-Denis - ITEP - (2017)	749 925 €	468 703 €	74 993 €	393 710 €
DITEP Saint-Denis - ITEP - (2018)	757 680 €	574 574 €	75 768 €	498 806 €
Siège (2006+2007)	350 000 €	154 292 €	20 024 €	134 268 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 161 000 €</b>	<b>1 864 362 €</b>	<b>258 200 €</b>	<b>1 606 162 €</b>

#### 4.9 - Provision congés à payer.

Tableau 12 - Provisions pour congés payés par établissement

Établissements et services	Brut provisionné	Taux de charges	Charges provisionnées	Total provisionné
DITEP Saint-Denis	108 231 €	49,92%	54 029 €	162 259 €
DITEP Millefleurs Terre-Neuvas	98 749 €	48,90%	48 288 €	147 038 €
DITEP Villa Flore (SESSAD)	33 607 €	53,91%	18 117 €	51 724 €
DITEP Plein air	38 348 €	48,70%	18 675 €	57 023 €
SAMSAH Intervalle	32 832 €	48,93%	16 065 €	48 897 €
Hôpital de Jour l'Oiseau Lyre	40 405 €	51,71%	20 893 €	61 298 €
ARI Insertion	27 396 €	49,50%	13 561 €	40 957 €
ASAIS	30 819 €	51,36%	15 829 €	46 648 €
Le Relais	18 967 €	49,58%	9 404 €	28 371 €
Direction Générale	51 410 €	56,35%	30 561 €	81 970 €
<b>TOTAL Association</b>	<b>480 762 €</b>		<b>245 422 €</b>	<b>726 184 €</b>

## V - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT.

### 5.1 - Ventilation des produits.

Tableau 13 - Ventilation des produits par établissement

Établissements et services	2020	2019	Variation	Observations
DITEP Saint-Denis	4 523 318 €	4 371 668 €	3,47 %	
DITEP Millefleurs Terre-Neuvas	4 017 453 €	3 964 275 €	1,34 %	
DITEP Villa Flore	1 088 819 €	1 079 107 €	0,90 %	
DITEP Plein Air	1 415 619 €	1 397 046 €	1,33 %	
SAMSAH Intervalle	1 156 507 €	1 117 464 €	3,49 %	Financement ARS et Conseil Départemental.
Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	1 637 726 €	1 630 726 €	2,61 %	Dotation globale.
Le Relais	280 413 €	277 912 €	0,43 %	Financement ARS
Total Gestion Conventionnée	14 119 855 €	13 838 198 €	2,04 %	
ARI Insertion	834 882 €	809 930 €	3,08 %	Prestations de services AGEFIPH.
<i>L'emploi d'abord</i>	67 880 €	-		Subventions d'exploitation
ASAIS	182 705 €	109 495 €	66,86 %	Subventions d'exploitation - Emile
Total gestion propre	1 017 587 €	987 305 €	3,07 %	
Total Association	15 137 442 €	14 825 503 €	2,10 %	

### 5.2 - Effectifs au 31/12/2020 : 291 salariés.

Tableau 14 - Effectifs de l'association en personnes physiques.

Postes	Salariés
Cadres	82
Non-cadres	209
TOTAL	291

### 5.3- Rémunération des dirigeants.

Conformément aux statuts de l'Association, les trois plus hauts cadres dirigeants (Président, Secrétaire général et Trésorier) ne perçoivent pas de rémunération.

### 5.4- Engagements donnés et engagements reçus : Cautions, garanties, suretés réelles

Garanties, cautions reçues sur emprunts :

Nature de la caution et identité du garant	Montant de l'emprunt garanti	Montant de la garantie	Garantie en %
Caution personne morale du Conseil Départemental de la Gironde	468 702,98 €	234 351,49 €	50 %
	307 746,95 €	153 873,47 €	50 %
	574 574,00 €	287 287,00 €	50 %

Suretés réelles consenties sur emprunt :

Nature	Montant de l'emprunt garanti	Montant de la garantie
Hypothèque immobilière		99 000 €
Privilège du prêteur de deniers	173 440 €	251 000 €

### 5.5- Honoriaires des commissaires aux comptes.

Dans le cadre de leur mission de Commissariat aux Comptes pour l'année 2020, le montant des honoraires versés à KPMG ou provisionnés s'élève à 33 720 euros.

## **VI - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES.**

---

### **6.1 - Personnel détaché de l'Education Nationale**

Le Directeur du DITEP Saint Denis est détaché de l'éducation nationale, pour un salaire brut chargé de 112 534 euros.

### **6.2 - Mise à disposition gratuite de locaux**

La signature du bail emphytéotique en date du 15 novembre 2017, avec la CARSAT, permet de bénéficier du Domaine de Saint-Denis à titre gratuit pour une durée de 30 années entières. Une estimation de l'équivalent loyer a été évalué à 37 766 euros, d'après l'avis du domaine établi en 2015, par la Direction Régionale des Finances Publiques.

## **VII - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.**

---

A la date d'arrêté des comptes, l'épidémie de coronavirus Covid-19 n'a pas eu d'incidence significative pour l'association.

Ce contexte épidémique étant cependant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs pour l'association.

Nous estimons toutefois que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause car l'activité est maintenue et l'ARI perçoit les financements par douzième prévus pour 2020 :

- Conformément à l'ordonnance 2020-313 du 25 mars 2020 :
  - Le niveau de financement des établissements n'est pas modifié, même en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire due à l'épidémie.
  - Pour les établissements au forfait global, lorsqu'ils n'ont pas signé de CPOM et/ou lorsqu'ils n'ont pas atteint les objectifs d'activité définis dans le contrat, il ne sera pas procédé en 2021 à la modulation des financements en fonction de l'activité constatée en 2020.

L'activité et les financements des établissements non concernés par l'ordonnance, sont maintenus sur 2020.